














Betting

www.commune-betting.fr

Bulletin municipal n°64 - Année 2021

SOMMAIRE

 Éditorial	p.3
 Les échos du conseil municipal	p.4
 Vie paroissiale	p.34
 Principaux travaux communaux 2021	p. 36
 Le saviez-vous ?	p.44
 Travaux agricoles	p.48
 Remontée de la nappe des Grès du Trias	p.50
 Événements annuels	p.52
 Les crécelleurs	p.53
 Les associations	p.54
■ Le Groupe Vocal	
■ Les Gymnastes	
■ La Société des Ouvriers et Mineurs	
■ Le Raquette Club	
■ AS Club de Betting	
■ La fête des voisins	
 Vie scolaire	p.62
 État civil	p.66
 Quizz	p.67

Que dire de cette année 2021 ? Une année encore sous contrainte de la Covid.

Une année sans saveur avec un vocabulaire redéployé comme télétravail, deuxième vague, troisième vague, isolement, confinement, pass sanitaire, mais aussi et fort heureusement vaccination. La très grande majorité des Français s'est faite vacciner mais l'épidémie à ce jour continue de jouer au yoyo.

Les travaux entrepris sur la route Principale et la rue des Fours à Chaux en 2019 touchent enfin à leur fin. Cela a été très laborieux mais le budget initial a été respecté.

L'ancienne mairie sans locataire depuis plusieurs mois a été finalement vendue. 2022 sera une année avec des travaux aux minimas et des investissements uniquement nécessaires au bon fonctionnement de la commune comme le tracteur qui montre une grande fatigue et quelques travaux à l'école. La remise à niveau de nos finances demande une certaine accalmie avant de continuer notre programme de rénovation des voiries.



L'année prochaine, espérons que les jours seront meilleurs et qu'une vie plus normale sera au rendez-vous. Retrouvez la convivialité entre voisins et amis et retrouvez ces rencontres festives organisées par nos associations.

Dans cette perspective, le Conseil Municipal et tout notre personnel se joignent à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année et une année 2022 la plus apaisée possible.

Le maire, Roland RAUSCH.

Directeur de Publication : Roland RAUSCH
Conception et réalisation :
Arobase Design - Seingbouse
Rédaction : Mairie de Betting



www.arobase-design.fr - 03 87 93 24 37

La Municipalité de Betting tient à remercier
tous les annonceurs,
rédacteurs et bénévoles qui ont participé
à la réalisation de ce bulletin.

LES ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la réunion du 29 Janvier

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE | EXERCICE 2019

Le Syndicat Mixte des Eaux du Winborn est composé de 7 collectivités adhérentes, à savoir Béning-lès-Saint-Avold, Betting, Carling, Cocheren, Freyming-Merlebach, L'Hôpital et Rosbruck.

Il approvisionne en eau potable les 28 597 consommateurs qui forment ce groupement.

Le volume vendu en 2019 aux usagers du syndicat s'élève à 1 121 722 m³. Le volume fourni à d'autres services d'eau potable atteignait 2 909 970 m³ en 2019.

Le syndicat peut à partir de ces données extrapoler et s'enorgueillir d'avoir les capacités suffisantes pour couvrir les besoins en eau potable de 75 000 autres habitants du Bassin Houiller (partiellement la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France et en totalité la régie de Farébersviller),

sans compter l'aide temporaire apportée à certaines collectivités en difficulté. Le périmètre réduit du syndicat semble cacher son véritable potentiel pourtant digne d'une grande structure.

Les moyens

- 1 usine de production d'une capacité de 24 200 m³/jour, pour une production moyenne de 11 500 l/j.
- 11 réservoirs d'une capacité totale de stockage de 29 815 m³.
- 14 forages assurent l'approvisionnement de l'usine Carrière.
- Longueur totale du réseau : 324 km. Longueur de la canalisation de distribution (hors branchements) : 199 km.

Volumes produits, achetés et mis en distribution

	2010	2014	2017	2018	2019
Volume prélevé (m ³)	4 524 961	5 055 210	5 308 335	5 534 949	5 349 365
Besoin de l'usine (m ³)	344 858	404 875	559 177	715 172	567 215
Volume produit (m ³)	4 180 103	4 650 335	4 749 158	4 819 777	4 782 150
Volume acheté (m ³)	3 173	3 024	3 010	3 321	3 664
Volume vendu (m ³)	2 049 906	2 909 438	2 907 969	2 965 049	2 909 970
Volume distribué (m ³)	2 133 370	1 743 921	1 844 199	1 858 049	1 875 844

Ventes à d'autres fournisseurs

	2015	2016	2017	2018	2019
Vente à la CAFPF (m ³)	2 822 499	2 566 531	2 528 140	2 579 693	2 540 604
Vente à Farébersviller (m ³)	353 624	359 014	378 631	384 198	369 366
Vente à la régie de Hombourg-Haut (m ³)	1 411	1 322	1 198	1 158	0
Vente totale (m³)	3 177 534	2 926 867	2 907 969	2 965 049	2 909 970

(CAFPF : Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France)

Détail des volumes vendus aux collectivités adhérentes (+ Hombourg-Haut Chapelle)

Volume vendu (m ³)	2015	2016	2017	2018	2019
Béning-lès Saint-Avoid	49 654	40 210	46 288	43 617	41 194
Betting	51 426	43 649	54 012	50 496	49 488
Carling	132 274	138 008	138 611	129 314	131 511
Cocheren	134 514	108 862	129 464	120 690	120 961
Freyming-Merlebach	570 951	535 887	600 396	567 813	559 938
Hombourg-Haut Chapelle	4 606	3 857	4 970	4 455	4 621
L'Hôpital	207 240	190 749	205 904	198 869	184 380
Rosbruck	30 567	25 515	31 471	27 558	29 629
Total (m³)	1 181 232	1 170 597	1 211 116	1 142 815	1 121 722

Volume consommé autorisé 365 jours en m³

Le volume consommé autorisé 365 jours est la somme du volume comptabilisé (issu des campagnes de facturation de l'exercice), du volume consommateurs sans comptage (défense d'incendie, arrosage public...) et du volume de service du réseau 60 000 m³ (purges, vidanges de biefs, nettoyage des réservoirs). Il est ramené à 359 jours par un calcul prorata temporis sur la part comptabilisée, en fonction du nombre de jours de consommation.

Pour 2019: $(1137\ 418 : 359) \times 365$ auquel il faut rajouter les 60 000 m³ = 1 216 428 m³.

Ces résultats serviront au calcul du rendement du réseau de distribution, de l'indice linéaire des volumes non comptés et de l'indice linéaire des pertes en réseau.

LES ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

	2015	2016	2017	2018	2019
Volume comptabilisé SIEW (m ³)	1 181 232	1 097 240	1 222 412	1 154 713	1 137 418
Volume de service réseau (m ³)	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000
Volume consommé autorisé (m ³)	1 241 232	1 157 240	1 282 412	1 214 713	1 197 418
Nb de jours de consommation entre 2 relevés annuels (m ³)	364 j	335 j	398 j	352 j	359 j
Volume comptabilisé 365 j (m ³)	1 184 477	1 198 776	1 121 056	1 197 359	1 156 428
Volume consommé autorisé 365 j (m ³)	1 244 477	1 258 776	1 181 056	1 257 359	1 216 428

Rendement du réseau de distribution

	2010	2015	2016	2017	2018	2019
Rendement en % (A+B)/(C+D)	80,6	89,5	89,2	86,1	87,6	86,2
Volume consommé autorisé 365 j (m ³) A	-	1 244 477	1 258 776	1 181 056	1 257 359	1 216 428
Volume vendu à d'autres services (m ³) B	-	3 177 534	2 926 867	2 907 969	2 965 049	2 909 970
Volume produit (m ³) C	-	4 938 065	4 688 498	4 749 158	4 819 777	4 782 150
Volume acheté à d'autres services (m ³) D	-	3 447	2 801	3 010	3 321	3 664

$(1\,216\,428 + 2\,909\,970) / (4\,782\,150 + 3\,664) = 86,2\%$

Indice linéaire des volumes non comptés

	2015	2016	2017	2018	2019
(A-B) / (L/1000) / nb jours année (m ³ /km/j)	8,02	7,83	10,03	9,14	9,90
Volume mis en distribution (m ³) A	1 763 978	1 764 432	1 844 199	1 858 049	1 875 844
Volume compté 365 j (m ³) B	1 184 477	1 198 776	1 121 056	1 197 359	1 156 428
Longueur de canalisation (ml) L	197 905	197 359	197 440	198 086	198 993

$$(1\,875\,844 - 1\,156\,428) / (198,993) / 365 = 9,90 \text{ m}^3/\text{km}/\text{j}$$

Indice linéaire de perte en réseau

	2014	2016	2017	2018	2019
Indice linéaire de perte en réseau (A-B) / (L/1000) x 365 jours (m ³ /km/j)	7,10	7,00	9,20	8,31	9,08
Volume mis en distribution (m ³) A	1 743 921	1 764 432	1 844 199	1 858 049	1 875 844
Volume consommé autorisé 365 j (m ³) B	1 220 819	1 258 776	1 181 056	1 257 359	1 216 428
Longueur de canalisation (ml) L	201 800	197 359	197 440	198 086	198 993

$$(1\,875\,844 - 1\,216\,428) / (198,993) / 365 = 9,08 \text{ m}^3/\text{km}/\text{j}$$

Volume perdu

Volume mis en distribution - volume consommé autorisé = 1 875 844 m³ - 1 216 428 m³ = 659 416 m³.

Activité clientèle

	2011	2013	2015	2016	2017	2018	2019
Nb total d'abonnés	11 481	11 556	11 617	11 645	11 675	11 659	11 685
Nb total habitants desservis	29 183	29 238	28 940	29 008	28 879	28 675	28 597

LES ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

Données pour Betting

	2011	2013	2015	2016	2017	2018	2019
Nb d'habitants	910	907	871	855	845	857	879
Nb d'abonnés	394	393	415	419	419	415	413
Volume vendu (m ³)	56 182	47 110	51 426	43 649	54 012	50 496	49 488

Compteurs

	2011	2013	2015	2016	2017	2018	2019
Nb. de compteurs	12 142	11 908	12 034	12 149	12 483	12 969	12 379
Nb de compteurs remplacés	226	198	288	1 357	2 212	1 159	114

Bilan énergétique

	2012	2013	2015	2016	2017	2018	2019
Energie relevée consommée (kWh)	6 146 112	6 045 536	6 118 208	5 721 792	5 511 213	5 383 299	5 486 825

Prix du service public de l'eau

Pour établir le prix du service, il est indispensable de prendre en compte toutes les étapes qui vont du prélèvement (forage) au produit fini (eau traitée). Toutes ces étapes (telles que l'énergie utilisée pour le pompage et la chaîne de traitement, l'entretien du matériel, le transport de l'eau et la distribution, les analyses...) ont un coût. L'ensemble de ces coûts détermine le prix du service.

Coût de l'eau hors assainissement

Prix du service de l'eau (€) / m ³	01/2014	01/2015	01/2017	01/2018	01/2019	01/2020
Abonnement (part distributeur) HT Montant semestre X 2 : 120 m ³	0,2788	0,2823	0,2835	0,2868	0,2933	0,3007
Consommation part délégataire HT	1,1167	1,1308	1,1354	1,1484	1,1753	1,2042
Consommation part syndicale HT	0,6043	0,6043	0,6043	0,6043	0,6043	0,6043
Préservation des ressources HT	0,081	0,0928	0,0715	0,0674	0,0727	0,0820
Lutte contre la pollution HT	0,4070	0,3950	0,3500	0,3500	0,3500	0,3500
Total HT	2,4878	2,5052	2,4447	2,4569	2,4956	2,5412
T.V.A. 5,5 %	0,1368	0,1377	0,1345	0,1351	0,1372	0,1398
Total € T.T.C.	2,6246	2,6429	2,5792	2,5920	2,6328	2,6810

La qualité de l'eau distribuée en 2019

- Taux de conformité microbiologique 100 %.
- Taux de conformité physico-chimique 97,8 %.
- Nitrates : mini 6,40 mg/l maxi 8,40 mg/l sur une échelle limite de 50 mg/l.
- Pesticides : 0,01µg/l conforme sur une échelle de 0,1µg/l par substance individuelle.
- Dureté (TH) teneur en calcium et magnésium dans l'eau : 22,13°F sur l'échelle 15 à 30°F plutôt dure.
- Agressivité de l'eau. Traduit le potentiel corrosif ou entartrant de l'eau distribuée : un légèrement entartrant.
- Les autres paramètres analysés sont tous restés conformes en moyenne annuelle.
- Conclusion générale : l'eau distribuée en 2019 a été de bonne qualité.

LES ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

Principaux faits marquants de l'année

- Stabilité des volumes vendus à d'autres services.
- Stabilité des volumes vendus aux abonnés domestiques.
- Rendement du réseau à 86,2 %.



Incidents

307 fuites réparées sur le réseau de distribution, dont 50 fuites sur les conduites, 135 fuites sur des branchements et 122 fuites sur les compteurs.

Propositions d'amélioration

Fourniture d'eau brute au SIE de Folschviller par l'interconnexion sur la canalisation d'adduction en forêt de Longeville-lès-Saint-Avold.

Renforcement du programme de renouvellement des conduites, dont :

- Renouvellement de la conduite et des branchements rue des Prés à Carling.
- Renouvellement de la conduite et des branchements rue de la République à Freyming-Merlebach.
- Renouvellement de la conduite de refoulement depuis l'usine Carrière jusqu'au réservoir Reumaux.
- Renouvellement de la conduite et des branchements rue de Carling à L'Hôpital.
- Réhabilitation du réservoir de Peyrimhoff.
- Réhabilitation du réservoir de Béning (génie civil et fermeture accès à l'eau).
- Réhabilitation du réservoir de Cocheren (génie civil, hydraulique et fermeture accès à l'eau).

VOTE DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2021 DE LA CCFM

Le conseil de la Communauté de communes de Freyming-Merlebach a voté le 21 octobre 2020, les montants de l'attribution de compensation qui seront versés par douzième aux communes membres.

L'attribution de compensation avait pour objectif lors de sa mise en place, d'assurer la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétences entre l'intercommunalité et les communes membres. Sans nouveau transfert de compétence, il est proposé de ne pas modifier les montants versés, ainsi l'attribution de compensation pour Betting s'élève à 9 075,59 € (9 075,59 € en 2020).

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve le tableau de versement de l'attribution de compensation 2021.

VOTE DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ 2021 DE LA CCFM

Le conseil de la Communauté de communes de Freyming-Merlebach a voté le 21 octobre 2020, les montants de la dotation de solidarité qui seront versés par douzième aux communes membres.

Les règles d'attribution de l'enveloppe ajustée de 425 000 € pour l'année 2021 sont les suivantes :

- un critère de population de 5 € par habitant et par an : 162 315 €,
- une part fixe de 13 000 € par commune et par an : 143 000 €,
- un critère tenant compte de critères fiscaux (charge et potentiel fiscal) : 185 000 € (120 000 + 65 000).

Le critère de charge est déterminé par le nombre d'élèves scolarisés en maternelle et en primaire.

Le critère de potentiel fiscal déterminé par la loi prend en compte les chiffres des services fiscaux.

- Un critère « d'équipement communautaire hors zone » de 2 € par m² : 5 000 € par déchetterie pour Hombourg-Haut et Betting et 16 000 € pour l'aire d'accueil des gens du voyage pour Freyming-Merlebach : 26 000 €,
- un critère de « ruralité-zones » réservé aux 6 communes qui ne bénéficient pas des retombées des zones communautaires : 36 731 €,
- un critère « ville de moins de 2 000 habitants » soit 3 000 € par commune : 24 000 €.

La commune de Farébersviller perçoit une aide annuelle supplémentaire pour la salle Marcel Cerdan. La dotation de solidarité pour Betting s'élève à 22 749,25 € (22 664,42 € en 2020).

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve le tableau de versement de la dotation de solidarité 2021.

TRAVAUX SUR L'ORGUE DE L'ÉGLISE COMMUNALE SAINT-BARTHELEMY

Le Conseil de Fabrique a programmé des travaux sur l'orgue de l'église communale qui comprennent un relevage de base de l'instrument et le remplacement de la garniture des soufflets. Il a retenu pour cette intervention, le devis de l'entreprise Pinzler Samuel de Freyming-Merlebach qui s'élève à 18 525,00 € TTC.

LES ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le maire propose au conseil municipal de suivre la décision du Conseil de Fabrique et d'inscrire les crédits au budget primitif 2021 puisque ces travaux seront pris en charge par la commune. Le Conseil de Fabrique versera une participation de 5 000 € à la commune.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte la réalisation de ces travaux et autorise le maire à signer le devis.

DEMANDE DE SUBVENTION À LA SOUS-PRÉFECTURE POUR LES TRAVAUX SUR L'ORGUE DE L'ÉGLISE

Le maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux à la sous-préfecture de Forbach pour les travaux réalisés sur l'orgue de l'église.

Plan de financement :

■ Montant des travaux

15 437,50 € HT > 18 525,00 € TTC,

■ Participation du Conseil de Fabrique

5 000,00 € HT,

■ Part communale

10 437,50 € HT > 13 525,00 € TTC.

Le conseil municipal à l'unanimité ;

- approuve la réalisation de ces travaux,
- adopte le plan de financement,
- sollicite une subvention de la sous-préfecture au titre de la dotation d'équipements des territoires ruraux,

- charge le maire de déposer les pièces nécessaires à l'instruction de cette demande.

PARTICIPATION FINANCIÈRE À L'AMÉNAGEMENT D'ITINÉRAIRES CYCLABLES DE LA CCFM

La Communauté de communes de Freyming-Merlebach (CCFM) conduit depuis plus de 10 ans un programme d'aménagement d'itinéraires cyclables sur l'ensemble de son territoire. La dernière liaison à réaliser se situe entre Betting et Béning-lès-Saint-Avoid dans le prolongement du chemin de Béning. Ces travaux estimés à 204 997,15 € HT seront pris en charge par la CCFM. L'itinéraire en question emprunte un chemin rural utilisé également par les agriculteurs, dès lors il convient de renforcer et d'élargir ce chemin. Comme convenu dans le règlement interne approuvé par toutes les communes membres, tous frais supplémentaires devront être supportés par la commune concernée. Le montant prévisionnel serait de 29 010 € maximum, duquel seront déduits les subventions et la part de Béning-lès-Saint-Avoid. Cette dernière tranche des travaux ne sera lancée qu'après l'accord des deux communes.

Le conseil municipal à l'unanimité ;

- accepte de prendre en charge les frais supplémentaires nécessaires à l'aménagement de cet itinéraire cyclable,
- autorise le maire à signer la convention technique et financière concernant ces travaux.

ACQUISITION D'UN TERRAIN CLASSÉ EN ZONE D'URBANISATION FUTURE (IAU) SITUÉ CHEMIN DE BÉNING

Le 22 décembre 2020, la SAFER GRAND EST (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural) nous a transmis un appel de candidature portant sur 4 parcelles appartenant aux héritiers de BRUN Antoine.

À cet effet, toute personne intéressée par l'achat de l'un de ces terrains doit s'adresser à ses services.

Le maire a contacté la SAFER pour déposer une candidature pour la parcelle 109 section 14 d'une contenance de 12 a 39 dont 506 m² en zone agricole (A) et 733 m² dans une zone d'urbanisation future non équipée (IAU) spécifiées au plan local d'urbanisme.

Le dossier de la commune a été validé par la SAFER sous condition que Monsieur BRUN Nicolas qui exploite actuellement ce terrain puisse poursuivre son activité jusqu'à la réalisation d'un projet communal.

Le prix est fixé à 50 €/l'are et les frais de notaire seront pris en charge par la commune.

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise le maire à signer l'acte du notaire et tous les documents y afférents.

ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE : MAINTIEN DE LA SEMAINE DE 4 JOURS

Depuis la rentrée scolaire 2017/2018, l'école de Betting bénéficie d'une dérogation de l'organisation du temps scolaire à raison de 24 heures par semaine réparties sur quatre jours.

Cette dérogation arrivant à échéance à l'issue de

l'année scolaire 2020/2021, l'Académie de Nancy-Metz nous demande de choisir entre :

- le renouvellement à titre dérogatoire, pour une période maximum de trois ans, de l'organisation des enseignements répartis sur quatre jours hebdomadaires, ou
- l'adoption du cadre général, avec une organisation de la semaine scolaire répartie sur neuf demi-journées incluant le mercredi matin.

Après concertation avec la commune de Béning-lès-Saint-Avold dans le cadre du regroupement des écoles maternelles et primaires et avec le personnel enseignant,

le conseil municipal à l'unanimité ;

- demande la reconduction de l'organisation des enseignements sur quatre jours hebdomadaires, sous condition que le Conseil Régional en charge du transport scolaire maintienne les horaires actuels de transport,
- autorise le maire à signer tout document relatif à la demande à titre dérogatoire de renouvellement de la semaine scolaire.

PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'INHUMATION D'UN RÉSIDENT DU FOYER HORIZON

Selon les articles L.2213-7 et L.2223-27 du Code Général des Collectivités Territoriales ; « Le maire pourvoit d'urgence à ce que toute personne décédée soit ensevelie et inhumée décemment sans distinction de culte ni de croyance », d'une part et d'autre part, « pour les personnes dépourvues de ressources suffisantes, les frais d'obsèques incombent à la commune du lieu de décès ».

LES ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 15 novembre 2020, Bouvret Jean Marc, un résident du Foyer Horizon est décédé dans l'établissement situé dans la commune au 89 route de Betting. Ce Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale géré depuis l'été 2020 par l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) accueille toute personne en difficulté.

L'UDAF a confié les opérations d'inhumation qui s'élèvent à 2 605,60 € TTC aux Pompes Funèbres de la Sarre de Grosbliederstroff.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte la prise en charge des frais d'obsèques de 2 605,60 € TTC.



Compte rendu de la réunion du 26 février

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2020

Compte de gestion

Les résultats du compte de gestion établi par le comptable de la commune, concordent avec ceux du compte administratif de l'exercice clos, dressé par le maire. Le conseil municipal après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité le compte de gestion 2020.

Compte administratif

Après avoir donné lecture des résultats du compte administratif 2020, le maire s'est retiré conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le conseil municipal sous la présidence de SCHOULLER Dominique, 1^{er} adjoint, a procédé au vote. Après en avoir délibéré,

il a approuvé à l'unanimité le compte administratif de l'exercice clos, dressé par le maire.

Les résultats budgétaires de l'exercice s'établissent comme suit :

- **section de fonctionnement**

excédent de 140 089,67 €,

- **section d'investissement**

déficit de 666 847,17 €,

déficit de l'exercice de 526 757,50 €.



AFFECTATION DES RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2020

Le compte administratif de l'exercice 2020 fait apparaître les résultats de clôture suivants :

■ Section de fonctionnement

excédent de clôture : 662 381,00 €,

■ Section d'investissement

déficit de clôture : 139 604,52 €.

Compte tenu du déficit de la section d'investissement de 139 604,52 € et des restes à réaliser de 320 462,87 €, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 460 067,39 €, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter l'excédent de fonctionnement de 662 381,00 € comme suit :

- 202 313,61 € en section de fonctionnement au compte R 002,
- 460 067,39 € en section d'investissement au compte 1068.

DÉCISION CONCERNANT LE DEVENIR DE L'IMMEUBLE COMMUNAL SITUÉ 50 RUE PRINCIPALE

La commune est propriétaire d'un immeuble situé au 50 rue Principale, cadastré section 13 parcelle 390, d'une contenance de 629 m², qui fait partie de son domaine public.

L'immeuble en question, était occupé au rez de chaussée par la mairie, jusqu'en 1990. Depuis cette date, il a toujours été loué à des particuliers, à présent le bâtiment est vide.

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité a décidé de vendre le bâtiment situé 50 rue Principale.



Compte rendu de la réunion du 09 avril

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2021

Le conseil municipal sur proposition du maire, décide à l'unanimité de reconduire les taux des contributions directes pour 2021.

À savoir :

- **taxe foncière (bâti)** : 27,05 % (12,79 % taux communal + 14,26 % taux départemental),

- **taxe foncière (non bâti)** : 42,29 %.

Le produit fiscal attendu pour 2021 des taxes directes locales est de 305 509 €.

Les allocations compensatrices au titre des taxes foncière et d'habitation s'élèvent à 33 882 €.

Le produit global (produit des 2 taxes + allocations compensatrices) est de 339 391 €.

LES ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Le budget primitif de l'exercice 2021 a été adopté à l'unanimité par le conseil municipal, comme suit :

Section de fonctionnement :

- en dépenses : 458 000 € (dépenses de l'exercice),
- en recettes : 458 000 € (recettes de l'exercice) + 202 313,61 € (excédent de clôture 2020) = 660 313,61 €.



Section d'investissement :

- en dépenses : 529 000,00 € (dépenses de l'exercice) + 320 462,87 € (restes à réaliser 2020) + 139 604,52 € (déficit de clôture 2020) = 989 067,39 €,
- en recettes : 989 067,39 € (recettes de l'exercice).



Section de fonctionnement

Dépenses

Charges à caractère général	150 000 €
Charges de personnel	204 000 €
Atténuations de produits	1 050 €
Autres charges de gestion courante	37 000 €
Charges financières	3 000 €
Charges exceptionnelles	1 950 €
Dépenses imprévues	10 000 €
Opérations de transferts entre sections	7 000 €
Virement à section d'investissement	44 000 €
Total des dépenses	458 000 €

Recettes

Produits des services du domaine	7 000 €
Impôts et taxes	365 000 €
Dotations et participations	74 000 €
Autres produits de gestion courante	2 000 €
Produits exceptionnels	10 000 €
Résultat reporté de 2020	202 313,61 €
Total des recettes	660 313,61 €

Section d'investissement

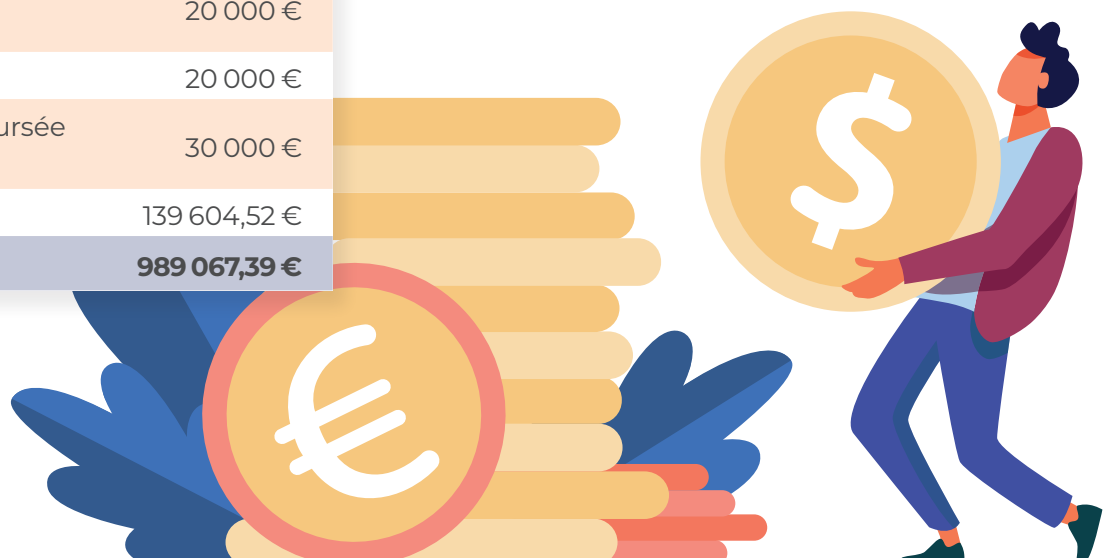
Dépenses

Modification du plan local d'urbanisme	10 000 €
Subvention d'équipement versée	30 000 €
Acquisitions de terrains	17 234,31 €
Plantations	23 000 €
Autres aménagements	6 000 €
Bâtiments publics	10 000 €
Autres bâtiments publics - église	20 000 €
Installations générales	20 000 €
Travaux de voirie	5 000 €
Réseau d'électrification	25 000 €
Matériel de défense incendie	21 289,49 €
Matériel et outillage de voirie	50 000 €
Autre matériel et outillage	5 000 €
Autres installations	20 000 €

Matériel informatique	3 000 €
Mobilier	3 000 €
Autres immobilisations	5 000 €
Travaux effacement des réseaux	485 939,07 €
Remboursement du prêt - capital	20 000 €
Dépenses imprévues	20 000 €
Créance sur TVA remboursée par Enedis	30 000 €
Déficit de clôture 2020	139 604,52 €
Total des dépenses	989 067,39 €

Recettes

Subventions effacement des réseaux	215 000 €
Fonds de compensation de TVA	150 000 €
Taxe d'aménagement	3 000 €
Affectation du résultat	460 067,39 €
Créance sur TVA remboursée par Enedis	30 000 €
Vente immeuble 50 rue Principale	50 000 €
Virement de section de fonctionnement	44 000 €
Opérations de transferts entre sections	7 000 €
Créance sur TVA remboursée par Enedis	30 000 €
Total des dépenses	989 067,39 €



LES ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉSFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DE L'IMMEUBLE COMMUNAL DU 50 RUE PRINCIPALE

La commune est propriétaire d'un immeuble au 50 rue Principale, cadastré section 13 parcelle 390, d'une contenance de 629 m², qui fait partie de son domaine public.

Les biens du domaine public sont définis, comme étant ceux, qui appartiennent à une personne publique et sont, soit affectés à l'usage direct du public, soit affectés à un service public. Les biens du domaine public sont donc par nature inaliénables. Toutefois, lorsqu'un bien ne remplit plus les conditions qui le font relever du domaine public, il est possible de le déclasser pour l'incorporer dans le domaine privé.

L'immeuble en question était occupé au rez-de-chaussée par la mairie jusqu'en 1990. Depuis cette date, il a toujours été loué à des particuliers mais à présent le bâtiment est vide. Le conseil municipal a décidé lors de la séance du 26 février 2021 de vendre ce bien.

Par conséquent, le bien doit d'abord être désaffecté dans les faits et le déclassement doit être formellement prononcé par délibération, afin de l'incorporer dans son domaine privé.

Le conseil municipal à l'unanimité ;

- constate que le bien situé 50 rue Principale, n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public depuis 1990, il en résulte une désaffectation de ce bien,

- décide le déclassement de ce bien du domaine public et son intégration dans le domaine privé de la commune.

PRÉCISIONS COMPLÉMENTAIRES AUX DÉSIGNATIONS CADASTRALES MENTIONNÉES DANS DES DÉLIBÉRATIONS D'ACQUISITIONS D'ÉCHANGES DE TERRAINS

Les désignations cadastrales à préciser concernent les délibérations suivantes :

Délibération du 28 septembre 2012, pour l'achat et l'échange de terrains concernant le chemin existant entre les immeubles n°12 et n°16 rue Principale, qui se situe sur une parcelle publique et sur des parcelles privées, afin de régulariser la situation et d'élargir ce chemin facilitant ainsi l'accès aux véhicules.

Délibération du 14 juin 2013, pour l'achat de parcelles entre le passage de l'autoroute A4 et le ban de Béning dans le but de créer un aménagement cyclable par la Communauté de communes de Freyming-Merlebach.

Délibération du 15 novembre 2019, pour l'acquisition d'une bande de terrains située chemin de Béning, suite à l'extension du réseau d'assainissement sur des terrains privés.

Ces transactions ont été dressées par actes authentiques de Me HAAS Matthieu, notaire à Forbach et transmis au Livre Foncier pour inscription. Le Livre Foncier a rendu des ordonnances intermédiaires en raison d'imprécisions dans les

désignations cadastrales. Il y a lieu d'apporter les précisions suivantes :

Vente du 23 octobre 2020 – Rép. 95.762

Les parcelles section 1 n°119a avec 2,72 ares et section 1 n°119b avec 0,12 are appartenant initialement à Madame GILLE Marie née CHAMPLON ont été réunies en une parcelle section 1 n°206 avec 2,84 ares. (PVA 636P du 24.09.2012 Didier GUELLE)

La parcelle section 1 n°206 a été divisée en section 1 n°207 avec 2,48 ares, n°208 avec 0,33 are et n°209 avec 0,03 are. (PVA 637K du 24.09.2012 Didier GUELLE) Les parcelles section 1 n°208 avec 0,33 are et section 1 n°209 avec 0,03 are sont cédées par GILLE Eugène (pour l'usufruit) et GILLE Sylvie (pour la nue-propriété) à la Commune de Betting.

Échange du 23 octobre 2020 – Rép. 95.763

Les parcelles section 1 n°208 avec 0,33 are et section 1 n°209 avec 0,03 are acquises sont échangées avec Madame LORENTZ Marie (nue-propriété) et les époux LORENTZ Fernand-HESSE Marie (usufruit) pour la parcelle section 1 n°217 avec 0,15 are.

Vente du 23 octobre 2020 – Rép. 95.764

La parcelle initialement propriété de Madame GILLE Marie née CHAMPLON section 1 n°118/47 avec 0,31 are a été divisée en deux parcelles section 1 n°212/47 avec 0,21 are et section 1 n°213/47 avec 0,10 are. (PVA 637K du 24.09.2012 Didier GUELLE)

La parcelle section 1 n°213 avec 0,10 are a été cédée par les consorts GILLE à la Commune de Betting.

Vente du 23 octobre 2020 – Rép. 95.765

La parcelle propriété des consorts GILLE section 2 n°89 avec 40,01 ares a été divisée en deux parcelles section 2 n°123 avec 39,84 ares et section 2 n°124 avec 0,17 are. (PVA 668 du 01.10.2019 Didier GUELLE)

La parcelle section 2 n°124 avec 0,17 are a été cédée par les consorts GILLE à la Commune de Betting.

Vente du 23 octobre 2020 – Rép. 95.766

La parcelle propriété des consorts GILLE section 13 n°435/160 avec 12,57 ares a été divisée en deux parcelles section 13 n°445/160 avec 10,85 ares et section 13 n°446/160 avec 1,72 ares. (PVA 644S du 13.05.2013 Didier GUELLE)

La parcelle section 13 n°446/160 avec 1,72 ares a été cédée par les consorts GILLE à la Commune de Betting.

Le conseil municipal à l'unanimité, adopte les précisions de désignations cadastrales requises par le Livre Foncier, concernant les ventes et échanges de plusieurs parcelles par les consorts GILLE et les époux LORENTZ Fernand et HESSE Marie au profit de la commune de Betting.

CESSION D'UNE PARCELLE SITUÉE À L'ENTRÉE DE LA RUE DES JARDINS

M. GIGLIA Emmanuel et Mme LO GIUDICE Lucie sont propriétaires de la maison d'habitation au 61 rue Principale. Ils ont constaté que le muret qui longe leur propriété côté rue des Jardins ainsi qu'une partie du jardin à l'arrière de ce muret se trouvent sur le domaine public. Ils souhaitent acheter à la commune le terrain cadastré section 05 n°374 de 0,79 are pour régulariser la situation.

De plus, ils envisagent de construire un cabinet d'orthophonie sur leur propriété, et l'acquisition de cette parcelle leur permettrait de respecter la règle de recul de toute nouvelle construction par rapport à la limite du domaine public.

Les propriétaires s'engagent à prendre en charge les frais de géomètre et de notaire.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte de vendre la parcelle 374 section 05 au prix de 60 €/l'are à M. GIGLIA Emmanuel et Mme LO GIUDICE Lucie.

LES ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPRISE DE LA COMPÉTENCE CRÉATION ET GESTION DE MAISONS DE SERVICES PUBLICS PAR LES COMMUNES

Les communes de Freyming-Merlebach et de Hombourg-Haut souhaitent créer une Maison France Services labellisée, dans leurs locaux et avec leurs personnels.

Cette compétence est dévolue depuis 2018 à la Communauté de communes de Freyming-Merlebach, car cette dernière assurait dans les faits le service depuis 2012. Il convient donc, pour des raisons de simplification et de proximité avec la population, de redonner cette compétence optionnelle aux communes membres.

En effet, la mise en place d'une Maison France Services sera beaucoup plus rapide dans un cadre communal car les locaux sont déjà disponibles et le personnel en voie de recrutement. En outre, cette labellisation permettra à d'autres communes du territoire d'y adhérer le cas échéant.

Il n'y aura pas de conséquence sur le montant de l'attribution de compensation perçue, car la Communauté de communes de Freyming-Merlebach a toujours exercé gratuitement cette compétence pour les communes, sans jamais déduire aucune charge.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte le retour de cette compétence dans le cadre communal et par voie de conséquence, la modification des statuts de la Communauté de communes de Freyming-Merlebach.

PRISE DE LA COMPÉTENCE MOBILITÉ PAR LA CCFM

La loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019, dite loi LOM, ambitionne d'améliorer les déplacements quotidiens dans tous les territoires grâce à des transports plus faciles, moins coûteux et plus propres. L'un de ses objectifs est de couvrir 100 % du territoire national par des autorités organisatrices des mobilités, dites AOM. Cette compétence est déjà obligatoire pour les métropoles, communautés urbaines et communautés d'agglomération. Pour supprimer les zones dites blanches de la mobilité, la loi encourage toutes les communautés de communes à se saisir de cette compétence.

Chaque communauté de communes dispose jusqu'au 31 mars 2021 pour se prononcer sur cette prise de compétence. Les communes membres auront ensuite jusqu'au 30 juin 2021 pour délibérer sur le transfert de compétence à l'EPCI qui, le cas échéant, deviendra compétent à compter du 1^{er} juillet 2021.

L'AOM, sur son périmètre, est habilitée pour tous les services énumérés par la loi (transport régulier, à la demande, scolaire, mobilité active, mobilité partagée et mobilité solidaire). Toutefois, elle choisit ceux qu'elle juge opportun de mettre en place, les plus adaptés à ses spécificités locales ; il n'est donc pas nécessaire de déployer immédiatement toute la panoplie de services de transport. En outre, la région demeurera compétente pour les services de transport régionaux préexistants (scolaires, interurbains...).

Afin de disposer d'éléments d'informations plus détaillés sur notre territoire, la CCFM a confié à un cabinet spécialisé une étude sur la mobilité des personnes.

Le conseil communautaire a opté pour la prise de compétence « mobilité » à compter du 1^{er} juillet 2021 et a indiqué que de nouvelles actions de mobilité seront progressivement mises en place sur le territoire en fonction des besoins exprimés localement. Il a précisé que les services de transport

régionaux intégralement inclus dans le ressort territorial de la CCFM existant avant le transfert de compétence (services réguliers, services à la demande et services scolaires) ne seront pas repris par l'EPCI et continueront de ce fait à être assurés par la Région.

Le conseil municipal à l'unanimité, valide la prise de compétence « mobilité » par la Communauté de communes de Freyming-Merlebach.

Compte rendu de la réunion du 21 mai

BILAN DE LA GESTION DU CENTRE SOCIOCULTUREL - ANNÉE 2020

Mme PERIC présente le bilan de la gestion du centre socioculturel qui s'établit comme suit :

	2019	2020
Coût électricité	1 185 €	1 150 €
Coût gaz	77 €	67 €
Coût eau	158 €	256 €
Coût fuel	1 620 €	1 600 €
Coût téléphone	216 €	216 €
Frais de nettoyage	1 298 €	1 410 €
Produits d'entretien	182 €	431 €
Services extérieurs	490 €	360 €
Poubelles	1 206 €	1 236 €
Dépenses totales	6 432 €	6 726 €
Recettes poubelles	700 €	300 €
Recettes locations	2 920 €	1 116 €
Recettes totales	3 620 €	1 416 €
Résultat	- 2 812 €	- 5 310 €

BILAN DE FONCTIONNEMENT DE LA SALLE DE SPORT - ANNÉE 2020

Le maire présente le bilan de fonctionnement de la salle de sport qui s'établit comme suit :

	2019	2020
Volume gaz consommé	3 761 m ³	1 576 m ³
Coût gaz	3 313 €	2 047 €
Coût électricité	1 418 €	1 139 €
Coût eau	245 €	153 €
Coût téléphone	216 €	216 €
Frais de nettoyage	1 382 €	1 510 €
Produits d'entretien	198 €	205 €
Entretien chaudière	140 €	188 €
Contrôles et sécurité	274 €	260 €
Poubelles	482 €	494 €
Dépenses totales	7 668 €	6 212 €
Recettes	0 €	0 €
Dépenses réelles	7 668 €	6 212 €

LES ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

ENCAISSEMENT D'UN CHÈQUE DE LA SOCIÉTÉ TP KLEIN GUY DE DIEBLING

La société TP Klein a installé début 2020, des feux de signalisation au carrefour rue Principale/rue de la Libération/rue de la Croix pour le compte de la Communauté de communes de Freyming-Merlebach.

Lors des travaux d'aménagement de la voirie réalisés par Eurovia pour la commune, des gaines électriques posées par TP Klein ont été endommagées car des normes concernant notamment la profondeur d'implantation n'ont pas été respectées.

Ces dommages matériels ont généré un surcoût de 984 € TTC dont nous avons demandé le remboursement à la société TP Klein.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte l'encaissement du chèque de 984 € remis par la société TP Klein Guy de Diebling.

DEMANDE DE SUBVENTION À LA SOUS PRÉFECTURE POUR L'INSTALLATION D'UNE CHAUDIÈRE GAZ À LA MAIRIE

Le maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local à la sous-préfecture de Forbach pour l'installation d'une chaudière gaz à la mairie d'un montant de 7 873,08 € TTC.

Le conseil municipal à l'unanimité ;

- approuve la réalisation de ces travaux,
- adopte le plan de financement suivant :

montant des travaux > 6 560,90 € HT,
subvention de 50 % escomptée > 3 280,45 €,
part communale > 3 280,45 € HT,

- sollicite une subvention de la sous-préfecture au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local,
- charge le maire de déposer les pièces nécessaires à l'instruction de cette demande.

DEMANDE DE SUBVENTION À LA SOUS-PRÉFECTURE POUR LA FOURNITURE ET LA POSE D'UNE STRUCTURE DE JEUX À L'ÉCOLE MATERNELLE

Le maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux à la sous-préfecture de Forbach pour la fourniture et la pose d'une structure de jeux à l'école maternelle d'un montant de 16 988,40 € TTC.

Le conseil municipal à l'unanimité ;

- approuve la réalisation de ces travaux,
- adopte le plan de financement suivant :
montant des travaux > 14 157,00 € HT,
subvention de 50 % escomptée > 7 078,50 €,
part communale > 7 078,50 € HT,
- sollicite une subvention de la sous-préfecture au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux,
- charge le maire de déposer les pièces nécessaires à l'instruction de cette demande.

MODIFICATION DES CIRCONSCRIPTIONS DE L'ÉGLISE DE LA CONFESSION D'AUGSBOURG D'ALSACE ET DE MOSELLE

Le service des affaires culturelles et droit local de la Préfecture de la Moselle, nous a transmis un courrier concernant un projet de modification des circonscriptions territoriales de l'église de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Moselle. Ces modifications concernant d'une part, la Moselle et d'autre part, en application du décret du 16 novembre 1993, notre commune faisant partie de l'inspection de La Petite Pierre, l'avis du conseil municipal est requis.

Le directoire de l'église protestante de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine a sollicité la modification des ressorts des inspections de La Petite Pierre et de Bouxwiller, en ce que la commune d'Erckartswiller, actuellement rattachée à la paroisse, au consistoire et à l'inspection de La Petite Pierre serait rattachée, à la paroisse de Weinbourg, dépendant du consistoire d'Ingwiller et de l'inspection de Bouxwiller. Le directoire a également proposé le changement de nom de l'inspection de La Petite Pierre en inspection Alsace Bossue-Moselle.

Les deux inspections, les assemblées consistoriales concernées ainsi que les conseils presbytéraux concernés ont donné leur accord à ces modifications.

La paroisse prendrait le nom de « paroisse de Weinbourg-Erckartswiller-Sparsbach ».

En application de l'article L.2541-14 du code général des collectivités territoriales, l'avis du conseil municipal de toutes les communes appartenant à ces circonscriptions culturelles doit être recueilli. Le conseil municipal est donc invité à se prononcer sur ce changement de circonscription affectant l'église

protestante de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine.

Après avoir pris connaissance de la présentation du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, émet un avis favorable au rattachement de la commune d'Erckartswiller à la paroisse de Weinbourg ainsi qu'à la modification des ressorts des consistoires de La Petite Pierre et d'Ingwiller et des inspections de La Petite Pierre et de Bouxwiller que ce rattachement entraîne. Il émet également un avis favorable au changement de nom de l'inspection de La Petite Pierre en inspection Alsace bossue-Moselle.

Compte rendu de la réunion du 25 juin

REVERSEMENT DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ PAR LE SYNDICAT D'ÉLECTRICITÉ DE L'EST MOSELLAN

Le maire rappelle au conseil municipal que le Syndicat d'Électricité de l'Est Mosellan (SELEM) perçoit la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE) en lieu et place des communes dont la population est inférieure à 2000 habitants, conformément à l'article L.5212-24 du Code Général des Collectivités Locales (CGCT), modifié par l'article 54 de la loi de finances 2021 du 29 décembre 2020.

Par délibération du 17 juin 2021, le SELEM a décidé de reverser aux communes situées dans son périmètre et dont la population est inférieure à 2000 habitants, 98 % du produit de la TCCFE collectée sur le territoire communal et ce, jusqu'en 2027 inclus.

LES ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L.5212-24 susvisé permettant le reversement par un syndicat intercommunal à une commune membre, d'une fraction de la taxe perçue sur son territoire, ce reversement doit préalablement faire l'objet de délibérations concordantes du syndicat et de la commune.

Vu la délibération du SELEM du 17 juin 2021, fixant le principe de reversement de la TCCFE jusqu'en 2027 inclus et la fraction de la taxe reversée aux communes à 98 % du produit réellement collecté sur son territoire.

Il vous est proposé de délibérer dans des termes concordants afin d'obtenir du SELEM un reversement de la TCCFE à hauteur de 98 % du montant de la taxe perçue sur le territoire de la commune.

Le conseil municipal à l'unanimité ;

- approuve le versement de 98 % de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité perçue par le SELEM sur le territoire de la commune, pour la période 2021 à 2027, avec un versement deux fois dans l'année dans le courant des mois de juin et de décembre au plus tard,
- précise que, conformément à l'article L.5212-24 du CGCT, cette délibération sera transmise au comptable public au plus tard le 15 juillet 2021.

Compte rendu de la réunion du 24 septembre

ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1^{ER} JANVIER 2022

La comptabilité des collectivités territoriales et autres établissements publics est régie par différentes instructions budgétaires et comptables (M14, M52, M61, M71, etc). Ainsi l'instruction budgétaire et comptable M14 est le cadre juridique qui régit la comptabilité des communes, des syndicats de communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Instaurée au 1^{er} janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, la nomenclature budgétaire et comptable M57, est l'instruction la plus récente et complète car elle intègre les dernières dispositions normatives. Et surtout, le référentiel M57 a été conçu pour être applicable à toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, métropoles, établissements publics de coopération intercommunale et communes), tout en conservant les dispositions spécifiques propres à chacune d'entre elles en matière de dépenses obligatoires.

La généralisation de la M57 qui remplacera à terme toutes les autres normes actuellement utilisées dans les collectivités territoriales est prévue au 1^{er} janvier 2024.

Il est possible, d'anticiper l'application de cette nouvelle norme dès le 1^{er} janvier 2022, après avis favorable du comptable public émis le 16 septembre 2021 et du conseil municipal.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit le budget principal de la commune et les éventuels budgets annexes.

Le conseil municipal à l'unanimité ;

- approuve l'adoption anticipée de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2022,
- autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PARTICIPATION DES ENTREPRISES AU FINANCEMENT DU BULLETIN MUNICIPAL

Les entreprises versent une contribution financière pour la publication du bulletin municipal qui paraît deux fois par an, en contrepartie de l'insertion d'une publicité.

Les tarifs annuels fixés en 2019 étaient de 55 € pour 1/4 page, 100 € pour 1/3 page, 140 € pour 1/2 page, 245 € pour 1 page et 460 € pour une couverture.

Comme l'année précédente, le bulletin ne paraîtra qu'une seule fois en 2021, les tarifs sont donc fixés à 27 € pour 1/4 page, 50 € pour 1/3 page, 70 € pour 1/2 page, 122 € pour 1 page et 230 € pour une couverture.

Les entreprises qui participent au financement du bulletin municipal sont : Hypermarché Leclerc - Vkloc - Pompes Funèbres Roc'Eclerc - CPM - Tilly et SB Conception.

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve la participation financière de ces entreprises.

VENTE DE L'IMMEUBLE COMMUNAL DU 50 RUE PRINCIPALE

Par délibération du 26 février 2021, le conseil municipal avait décidé de vendre l'immeuble situé 50 rue Principale, cadastré section 13 parcelle 390 d'une contenance de 6 a 29.

Au préalable cette parcelle a été divisée en 3 nouvelles parcelles :

- la parcelle 449 de 3 a 21 sur laquelle est implanté l'immeuble mis en vente, et
- les parcelles 450 et 451 respectivement de 3 a 04 et 0 a 04 dont la commune reste propriétaire, qui correspondent notamment à l'accès et au parking du terrain de sport.

Une annonce a été publiée sur le site internet de la commune et sur l'application Panneau Pocket.

Six offres ont été reçues :

- GALAN Audrey de Seingbouse et Marras Joris de Folschviller ont déposé une offre à 60 586 €,
- DE SOUSA ESTEVES Antonio de Béning a déposé une offre à 50 000 € du 14/09/2021,
- STAGNO Christophe de Betting a déposé une offre à 45 000 € du 16/09/2021,
- SCI Ercan de Farébersviller a déposé une offre à 60 000 € du 21/09/2021,
- TOMASINO Gaëtan de Betting a déposé une offre à 50 000 € du 23/09/2021,
- SCI du Plateau de Betting a déposé une offre à 81 500 € du 23/09/2021.

LES ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal par 13 voix pour et 1 abstention (PÉRIC Martine) ;

- accepte l'offre à 81 500 € de la SCI le Plateau représentée par HELLÉ Patricia,
- précise que les frais de notaire seront pris en charge par l'acquéreur,
- autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette transaction.

ACQUISITION D'UN TERRAIN CLASSÉ EN ZONE D'URBANISATION FUTURE (IAU) SITUÉ CHEMIN DE BÉNING

Par délibération du 29 janvier 2021, le conseil municipal a décidé d'acquérir la parcelle 109 section 14 d'une contenance de 12 a 39 dont 506 m² sont en zone agricole (A) et 733 m² dans une zone d'urbanisation future non équipée (IAU) spécifique au plan local d'urbanisme, mise en vente par la SAFER GRAND EST (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural).



Le prix fixé à 50 €/l'are est finalement de 679 € (54,80 €/l'are), les frais de notaire étant pris en charge par la commune.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte cette augmentation du prix de l'are, autorise le maire à signer tous les documents afférents à cette transaction et à régler les frais de notaire.

Compte rendu de la réunion du 26 novembre

VOTE DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ 2022 DE LA CCFM

Le conseil de la Communauté de communes de Freyming-Merlebach a voté le 4 novembre 2021, les montants de la dotation de solidarité qui seront versés par douzième aux communes membres.

Les règles d'attribution de l'enveloppe ajustée de 475 000 € pour l'année 2022 sont les suivantes ;

- un critère de population de 5 € par habitant et par an : 162 315 €,
- une part fixe de 13 000 € par commune et par an : 143 000 €,
- un critère tenant compte de critères fiscaux (charge et potentiel fiscal) : 185 000 € (120 000 + 65 000).

Le critère de charge est déterminé par le nombre d'élèves scolarisés en maternelle et en primaire.

Le critère de potentiel fiscal déterminé par la loi, prend en compte les chiffres des services fiscaux ;

- un critère d'équipement communautaire hors zone de 2 € par mètre carré : 5 000 €

par déchetterie pour Hombourg-Haut et Betting et 16 000 € pour l'aire d'accueil des gens du voyage pour Freyming-Merlebach : 26 000 €,

- un critère de ruralité-zones réservé aux 6 communes qui ne bénéficient pas des retombées des zones communautaires : 36 731 € x 2 = 73 462 €,
- un critère de ville de moins de 2 000 habitants soit 3 000 € par commune : 24 000 €,
- un critère de dotation culturelle pour les communes membres de l'association Action Culturelle du Bassin Houiller Lorrain : 24 367,36 €.

La commune de Farébersviller perçoit une aide annuelle supplémentaire pour la salle Marcel Cerdan.

La dotation de solidarité pour Betting s'élève 23 149,63 € (22 749,25 € en 2021).

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve le tableau de versement de la dotation de solidarité 2022.

VOTE DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2022 DE LA CCFM

Le conseil de la Communauté de communes de Freyming-Merlebach a voté le 4 novembre 2021, les montants de l'attribution de compensation qui seront versés par douzième aux communes membres.

L'attribution de compensation avait pour objectif lors de sa mise en place, d'assurer la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétences entre l'intercommunalité et les communes membres.

Sans nouveau transfert de compétence, il est proposé de ne pas modifier les montants versés, ainsi l'attribution de compensation pour Betting s'élève à 9 075,59 € (9 075,59 € en 2021).

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve le tableau de versement de l'attribution de compensation 2022.

REVALORISATION DE LA RÉMUNÉRATION D'UN AGENT CONTRACTUEL EN CDI

La rémunération des agents non titulaires (sous contrat) est fixée en fonction du grade et de l'échelon par l'autorité territoriale et fait l'objet d'un réexamen au moins tous les trois ans, car les modalités d'avancement automatique ne concernent pas les agents non titulaires mais uniquement les agents titulaires.

Le maire propose au conseil municipal de revaloriser à compter du 1^{er} janvier 2022, la rémunération de l'agent au grade d'adjoint technique 2nde classe en contrat à durée indéterminée depuis le 1^{er} janvier 2010 qui exerce les fonctions de nettoyage de l'école maternelle, du centre socioculturel et de la salle de sport pour une durée hebdomadaire de 9,62 heures.

La rémunération de cet emploi non titulaire au grade d'adjoint technique 2nde classe est modifiée et sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant à ce grade, sur la base du 7^{ème} échelon à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte cette revalorisation de rémunération.

LES ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEMANDE DE SUBVENTION À LA SOUS PRÉFECTURE POUR LA RÉFECTION DE LA COUR DE L'ÉCOLE

Le maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux à la sous-préfecture de Forbach pour des travaux de réfection de la cour de l'école d'un montant de 23 421,60 € TTC.

Le conseil municipal à l'unanimité,

- décide de réaliser ces travaux,
- adopte le plan de financement :
montant des travaux > 19 518 € HT,
subvention de 50 % escomptée > 9 759 €,
part communale > 9 759 € HT,
- sollicite une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux,
- charge le maire de déposer les pièces nécessaires à l'instruction de cette demande.

DEMANDE DE SUBVENTION À LA SOUS-PRÉFECTURE POUR LA POSE DE REVÊTEMENT DES SOLS À L'ÉCOLE

Le maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux à la sous-préfecture de Forbach pour la fourniture et pose de revêtement des sols à l'école (classe primaire + classe périscolaire + couloir) d'un montant de 11 117,70 € TTC.

Le conseil municipal à l'unanimité ;

- décide de réaliser ces travaux,
- adopte le plan de financement :
montant des travaux > 9 264,75 € HT,
subvention de 50 % escomptée > 4 632,37 €,
part communale > 4 632,38 € HT,
- sollicite une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux,
- charge le maire de déposer les pièces nécessaires à l'instruction de cette demande.

AVENANT N°2 À LA CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE COMMUN DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS

Par délibération du 27 mars 2015, la commune a adhéré au service commun d'instruction des autorisations du droit des sols de la Communauté de communes de Freyming-Merlebach encadré par le Syndicat Mixte de Cohérence du Val de Rosselle (SCoT).

Un premier avenant du 31 mars 2017 concernait une hausse de 1 € à 1,50 € par habitant, de la participation financière des communes aux charges de fonctionnement de ce service.

Ce second avenant a pour objet de compléter les modalités d'intervention respectives des communes et du service instructeur, puisqu'à compter du 1^{er} janvier 2022, toutes les communes devront être en mesure de recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme.



pôle emploi

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise le maire à signer l'avenant n°2 à la convention d'adhésion au service commun des autorisations du droit des sols.

OPÉRATION « 10 HEURES POUR LA SOLIDARITÉ » AU PROFIT DES RESTOS DU CŒUR

L'opération intitulée « 10 heures pour la Solidarité » pour les Restos du Cœur, a eu lieu au complexe nautique Aquagliss de Freyming-Merlebach, le 14 novembre 2021. Il s'agissait de récolter des fonds, selon des tarifs fixés comme suit : le prix d'entrée de 4,50 € par 100 mètres nagés, 2 € par demi-heure pédalée et 3 € par séance d'aquagym, au cours d'une compétition sportive et de reverser l'intégralité de ces recettes aux Restos du Cœur. Tout cela au cours des 10 heures d'ouverture du complexe nautique. La participation de l'équipe de Betting, a permis de récolter la somme de 165,50 €.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte de reverser la somme de 165,50 € aux Restos du Cœur de Moselle Est.

DIVERS

L'opération « Brioches de l'Amitié », qui s'est déroulée du 14 au 17 octobre 2021, a permis de récolter la somme de 1 484 € reversée à l'APEI Moselle-Association des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés à Saint-Avold.

SITUATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS À PÔLE EMPLOI

Au 15/12/2020

Le nombre de demandeurs d'emploi est de 60 (41 hommes + 19 femmes) dont 14 résidents du Foyer Horizon. Le nombre de personnes indemnisables est de 43 (≈ 72 %).

Au 15/01/2021

Le nombre de demandeurs d'emploi est de 60 (40 hommes + 20 femmes) dont 12 résidents du Foyer Horizon. Le nombre de personnes indemnisables est de 45 (≈ 75 %).

Au 15/02/2021

Le nombre de demandeurs d'emploi est de 62 (42 hommes + 20 femmes) dont 14 résidents du Foyer Horizon. Le nombre de personnes indemnisables est de 48 (≈ 77 %).

Au 15/03/2021

Le nombre de demandeurs d'emploi est de 61 (43 hommes + 18 femmes) dont 15 résidents du Foyer Horizon. Le nombre de personnes indemnisables est de 48 (≈ 79 %).

Au 15/04/2021

Le nombre de demandeurs d'emploi est de 59 (41 hommes + 18 femmes) dont 13 résidents du Foyer Horizon. Le nombre de personnes indemnisables est de 44 (≈ 75 %).

Au 15/05/2021

Le nombre de demandeurs d'emploi est de 52 (36 hommes + 16 femmes) dont 9 résidents du Foyer Horizon. Le nombre de personnes indemnisables est de 40 (≈ 77 %).

Au 15/06/2021

Le nombre de demandeurs d'emploi est de 55 (38 hommes + 17 femmes) dont 11 résidents du Foyer Horizon. Le nombre de personnes indemnisables est de 43 (≈ 78 %).

Au 15/08/2021

Le nombre de demandeurs d'emploi est de 53 (36 hommes + 17 femmes) dont 10 résidents du Foyer Horizon. Le nombre de personnes indemnisables est de 42 (≈ 79 %).

LES ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

Au 15/09/2021

Le nombre de demandeurs d'emploi est de 51 (34 hommes + 17 femmes) dont 8 résidents du Foyer Horizon. Le nombre de personnes indemnisables est de 40 (≈ 78 %).

Au 15/10/2021

Le nombre de demandeurs d'emploi est de 53 (35 hommes + 18 femmes) dont 10 résidents du Foyer Horizon. Le nombre de personnes indemnisables est de 41 (≈ 77 %).

Au 15/11/2021

Le nombre de demandeurs d'emploi est de 54 (37 hommes + 17 femmes) dont 9 résidents du Foyer Horizon. Le nombre de personnes indemnisables est de 37 (≈ 69 %).

SITUATION DE LA TRÉSORERIE

Au 1^{er} décembre 2020, la situation de la trésorerie présentait un solde créditeur de 330 757,11 €.

Au 1^{er} janvier 2021, la situation de la trésorerie présentait un solde créditeur de 701 923,88 €.

Au 1^{er} février 2021, la situation de la trésorerie présentait un solde créditeur 514 521,58 €.

Au 1^{er} mars 2021, la situation de la trésorerie présentait un solde créditeur de 548 609,03 €.

Au 1^{er} avril 2021, la situation de la trésorerie présentait un solde créditeur de 529 617,35 €.

Au 1^{er} mai 2021, la situation de la trésorerie présentait un solde créditeur de 421 151,03 €.

Au 1^{er} juin 2021, la situation de la trésorerie présentait un solde créditeur de 456 914,03 €.

Au 1^{er} juillet 2021, la situation de la trésorerie présentait un solde créditeur de 475 671,64 €.

Au 1^{er} août 2021, la situation de la trésorerie présentait un solde créditeur de 474 307,58 €.

Au 1^{er} septembre 2021, la situation de la trésorerie présentait un solde créditeur de 494 705,60 €.

Au 1^{er} octobre 2021, la situation de la trésorerie présentait un solde créditeur de 455 765,80 €.

Au 1^{er} novembre 2021, la situation de la trésorerie présentait un solde créditeur de 716 105,32 €.

TRAVAUX COMMUNAUX

Extension réseau électrique

Extension du réseaux électrique par Enedis d'un montant de 16 004,13 € TTC, réalisée à partir du 63 rue Principale jusqu'au 57 rue Principale pour les habitations en cours de construction à cette adresse.

Enfouissement des réseaux

Avenant n°1 du lot 1 enfouissement des réseaux d'un montant de 6 981,44 € HT - 8 377,73 € TTC de la société SPIE CityNetworks de Cocheren.

Cet avenant concerne le déplacement d'un coffret 1A rue de la Croix et la modification du carrefour à feux rue Principale/rue de la Libération/rue de la Croix.

Le marché initial

Avant avenant	639 895,41 € HT	767 874,49 € TTC
Après avenant	646 876,85 € HT	776 252,21 € TTC

■ Péricolaire

Achat d'un ordinateur pour le périscolaire d'un montant de 499,00 € TTC. Cette somme sera intégrée au bilan de la gestion commune du périscolaire et de la cantine de l'année 2020/2021.

■ Route de Betting

Acquisition et installation d'un miroir route de Betting, dans le virage, en face des premières habitations, le coût est de 704,40 € TTC.

Réfection de la chaussée au niveau de l'entrée de la route de Betting, réalisée par la société Stagno pour un montant de 9 537,60 € TTC.

■ Rue Principale

En raison d'un problème d'accès à l'habitation du 47 rue Principale, le poteau d'incendie a été déplacé par la Société des Eaux de l'Est pour un coût de 5 699,52 € TTC.

■ Mairie

Suppression des deux chaudières remplacées par une chaudière gaz à condensation et réfection du collecteur, par l'entreprise Friderich de L'Hôpital pour respectivement 7 997,88 € TTC et 495,00 € TTC.

■ Centre socioculturel

Remplacement de la gouttière et nettoyage de la toiture par la société Habitat Service Abram pour un montant de 2 738,28 € TTC.

■ École

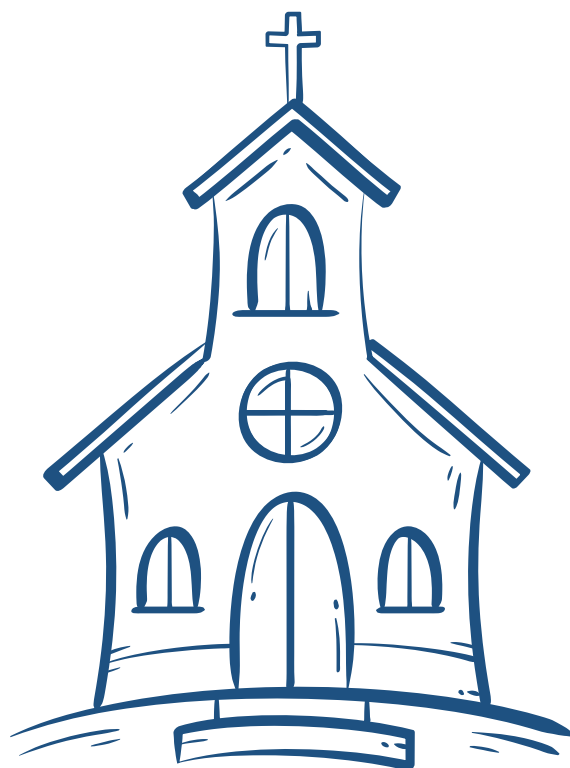
Acquisition de 2 tablettes Ipad auprès de la société LBI-Systems pour un coût de 1128,00 €. Installation d'une structure de jeux 2 tours avec sol amortissant et d'une figurine sur ressort pour l'école maternelle par la société SATD pour un

montant de 16 988,40 € TTC. L'ancienne structure qui datait de 2009 a été déposée par les agents de la commune.

Achat de matériel sportif pour les élèves (ballons de foot, rugby, handball, ensemble tennis, ceintures de rugby, haies d'entraînement...) installé dans la salle de sport d'un coût de 753,76 € TTC.

■ Église

Restauration de vitraux endommagés notamment lors des vents violents du 21 août dernier, par la société Siebering de Reyersviller pour un montant de 3 247,20 € TTC.



LES ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEMANDES DE SUBVENTION

Société d'Histoire du Pays Naborien

La Société d'Histoire du Pays Naborien (SHPN) nous sollicite pour le renouvellement de notre adhésion pour l'année 2021. Le montant de la cotisation annuelle est de 50 € : pour l'adhésion et l'abonnement au Cahier du Pays Naborien. Le conseil municipal à l'unanimité, accepte de renouveler l'adhésion pour l'année 2021.

Prévention Routière

L'association de Prévention Routière participe quotidiennement à la lutte contre l'insécurité routière auprès de tous les usagers de la route. Elle mène de nombreuses animations de sensibilisation auprès des enfants, jeunes, seniors, salariés, grand public pour les rendre acteurs de leur sécurité et celle de tous par leur comportement. Afin d'assurer la pérennité de leurs actions, elle sollicite une aide financière.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de verser une aide de 50 € au comité de Moselle de la Prévention Routière.

Associations de la commune

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de verser une subvention de 200 € à chaque association de la commune. Les bénéficiaires sont : l'Association Sportive de Betting, le Groupe Vocal, les Gymnastes, le Raquette Club, la Société des Ouvriers et Mineurs et le Syndicat Arboricole et Horticole.

Chorale paroissiale

Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 200 € à la Chorale Paroissiale, qui sera versée sur le compte bancaire de M. Stanislas SYMANIAK, chef de chœur de la chorale.

Ligue contre le cancer

Le comité de Moselle s'engage notamment dans le soutien aux malades par des actions de prévention, de promotion des dépistages et surtout l'aide aux malades et à leurs proches. Des activités sont ainsi proposées sur le département (activités physiques adaptées, soutien psycho-thérapeutique, des groupes de parole...).

Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'allouer une subvention de 50 € au comité de Moselle.



Les visites des parlementaires

Quelques parlementaires sont venus nous rendre visite cette année afin d'échanger sur de nombreux sujets tels que :

Les transports en commun mais aussi les transferts en bus pour les tout-petits de notre école entre notre commune et celle de Béning-lès-Saint-Avold ;

La circulation importante qui traverse le village que pourrait soulager l'abandon du petit péage de Farébersviller ;

De manière générale, les péages d'autoroute qui pénalisent notamment nos jeunes pour les études puis lors de la recherche d'emploi ;

L'attractivité et l'aménagement de la commune ainsi que notre bassin de vie ;

La remontée de la nappe des GTi et ses conséquences sur les bâtis et les infrastructures...



La sénatrice Catherine BELHRITI.



Le sénateur MIZZON.



Le député Christophe AREND et le conseil municipal.

Dimanche de Pâques

Le dimanche de Pâques du 4 avril 2021, le président du conseil de fabrique, a pris la parole à la fin de la messe pour remercier toutes les personnes qui participent à la vie paroissiale, en particulier M. Roger HILT, sacristain, à qui l'abbé Franck WENTZINGER, a remis un diplôme signé par Mgr Jean-Christophe LAGLEIZE, évêque de Metz, en considération des nombreuses années consacrées au service de la paroisse.

M. Raymond PRATT a d'abord évoqué la campagne de Carême du CCFD-Terre Solidaire. Sans réunion possible cette année, comme en 2020, il a fallu se contenter d'une distribution d'enveloppes prêtes à l'envoi direct ce que plus d'un paroissien a fait. Certaines personnes ont cependant préféré verser leur obole lors d'une quête paroissiale. D'autres ont choisi de déposer leur enveloppe de façon anonyme dans la boîte aux lettres du président. Que tous les donateurs soient remerciés. La communauté de paroisses a pu envoyer un chèque de 367,25 € au CCFD-Terre Solidaire.

Le deuxième sujet concernait **la quête annuelle à domicile fin 2020**. L'année 2020 s'est mieux terminée qu'attendu. Les enveloppes de dons de fin d'année ont apporté la jolie somme de 5345 €, soit 105 € de plus qu'en 2019, bien qu'il y ait eu 11 donateurs en moins. En tout cas, cela permet d'envisager sereinement la suite, à savoir le fonctionnement de la paroisse et surtout le relevage de l'orgue.

Les travaux devraient commencer à la fin de l'année dès que le facteur d'orgue choisi aura fixé une date. Le conseil de fabrique remercie chaleureusement tous les contributeurs. Il remercie surtout M. le maire et l'équipe municipale qui assureront la maîtrise d'ouvrage. Un grand merci à tous.

Le troisième point était déjà prévu à Pâques 2020 mais la pandémie en a décidé autrement. Il s'agissait de **rappeler le dévouement tout au long de l'année des forces vives qui ont à cœur d'assurer la bonne marche de notre paroisse** : les personnes qui visitent les malades, les catéchistes, les crécelleurs qui ont apporté le fruit de leur collecte au matin de Pâques, la chorale (avec une pensée particulière pour M. Stanislas Symaniak, notre chef de chœur, dont l'état de santé ne lui a pas permis d'être présent), les organistes, les personnes pour la décoration florale, M. Roger PINK pour les crèches de Noël, les petites mains ou les gros bras qui veillent au nettoyage, à l'entretien et aux petites réparations, les membres du conseil de fabrique, sans oublier les ouvriers municipaux toujours là en cas de besoin. Mais en ce dimanche de Pâques 2021, le président voulait surtout rendre hommage aux sacristains qui sont là, semaine après semaine, pour veiller au bon déroulement des célébrations. Au cours de sa **réunion du 8 octobre 2019**, oui 2019, le conseil de fabrique avait en effet voulu **honorer un sacristain en particulier en reconnaissance des innombrables années consacrées au service de notre église**, pas seulement pour les célébrations mais aussi pour le chauffage, les petites interventions pour les cloches, l'électricité, des travaux de serrurerie, la liste des lecteurs et d'autres interventions.



Ces années sont innombrables dans la mesure où l'intéressé ne se souvient pas lui-même quand il a commencé. Quand on aime on ne compte pas !

En tout cas, cela fait plus de 50 ans ! Sûr et certain ! Il s'agit de notre ami M. Roger HILT. Alors, notre évêque, Mgr Jean-Christophe LAGLEIZE a signé le diplôme qui devait lui être remis déjà à Pâques 2020.

Le secret a donc été bien gardé mais le moment tant attendu est enfin arrivé parce que, depuis un an de confinements en restrictions, le conseil cherchait une occasion solennelle pour le lui remettre, ce qu'a fait l'abbé Franck WENTZINGER, curé de la communauté de paroisses et archiprêtre de Freyming-Merlebach.



PRINCIPAUX TRAVAUX COMMUNAUX 2021

La rénovation de la place de la Fontaine

Cette place a été réaménagée en début d'année 2021. L'abribus a été déplacé afin de permettre de se conformer aux nouvelles normes d'accessibilité notamment pour les personnes en situation de handicap. Le transit des écoliers sur la route principale a été sécurisé par l'implantation d'un passage piéton équipé de feux tricolores. La circulation des piétons est nettement améliorée par l'élargissement des trottoirs et sécurisé par l'implantation de poteaux de protection.

Le nombre de places de parking pour les voitures particulières est resté identique afin de ne pas opérer le stationnement à proximité de la salle socioculturelle.

La circulation sur la rue Principale le long de la place est limitée à 30 km/h. La circulation sur les rues adjacentes (Libération, Croix...) est quant à elle limitée à 20 km/h.



La nouvelle place de la Fontaine.



La tranchée du nouveau câblage électrique.

L'aménagement de l'entrée du village en venant de Seingbouse

Les travaux d'aménagement de l'entrée du village ont débuté en avril mais n'ont pu être finalisés à cause de la crise du Covid-19. Ces travaux vont permettre d'embellir cette entrée qui en avait bien besoin en créant un dégradé dans le terrain afin d'y implanter **de la végétation à l'effigie de la commune.**



L'alimentation électrique des nouveaux bâtiments situés près de l'école

Fin mars/début avril, la société ENEDIS a procédé à un renforcement du réseau souterrain d'alimentation en électricité, et ceci pour fournir suffisamment d'énergie aux 14 logements en cours de construction par la SCI Antonio le long de la rue principale à proximité de l'entrée de l'école communale. Ces travaux avaient généré des ralentissements importants de circulation dans le village pendant 3 semaines.

PRINCIPAUX TRAVAUX COMMUNAUX 2021



Entrée commune côté Seingbouse.

Le renforcement du réseau « gaz de ville » rue Nationale

La société GrdF va engager des travaux de prolongation du réseau de gaz de ville sur la rue nationale entre le rond-point du McDonald's et le rond-point de l'entrée d'autoroute. Ce tronçon de plus d'1 km de long était le dernier à ne pas être équipé. Ce sera bientôt chose faite puisque les travaux débutent mi-novembre et vont donc permettre aux riverains d'abandonner leurs anciennes chaudières au fuel dont la réparabilité ne sera plus assurée après 2022 et de passer progressivement au gaz. Les riverains intéressés par un raccordement à prix réduit ont pu se signaler

à GrdF et ont été pris en compte dans la mise en place des armoires de branchement.

L'habillage du mur dans la traversée du village

Malgré de multiples tentatives infructueuses afin de végétaliser ce mur, la décision a été prise de l'habiller avec des panneaux en matière composite. Un dégradé de tons bruns avec des liserés gris rappelant la pierre va être mis en place, certainement, avant la fin de l'année 2021 sinon au début de l'année 2022 en utilisant le reliquat du budget dédié à l'aménagement de la rue Principale.



Mur parallèle à la rue Principale.



Projet habillage du mur.

PRINCIPAUX TRAVAUX COMMUNAUX 2021

Les dégâts liés à la tempête du 21 août 2021

La tempête du 21 août a provoqué de nombreux dégâts dans le village.

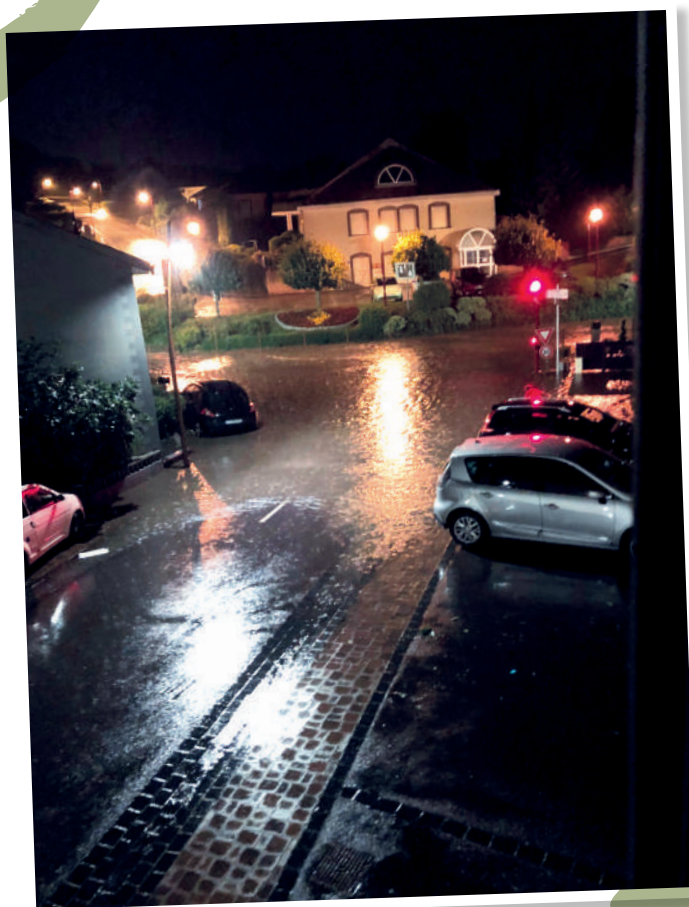
De nombreux arbres ont été renversés, notamment dans le Dotelbach, mais également ancienne route de Betting ou rue des Fours à Chaux, ce qui a contraint les agents communaux à intervenir rapidement afin de dégager les chaussées et assurer la continuité du cours d'eau.

Les feuilles des arbres ainsi que les grêlons ont provoqué des bouchons dans les avaloirs et les réseaux d'assainissement et des inondations locales telles celle du carrefour rue Principale/rue de la Libération et rue de la Croix.

L'eau a également provoqué le soulèvement de certaines portions de trottoirs.



Soulèvement du trottoir rue Principale.



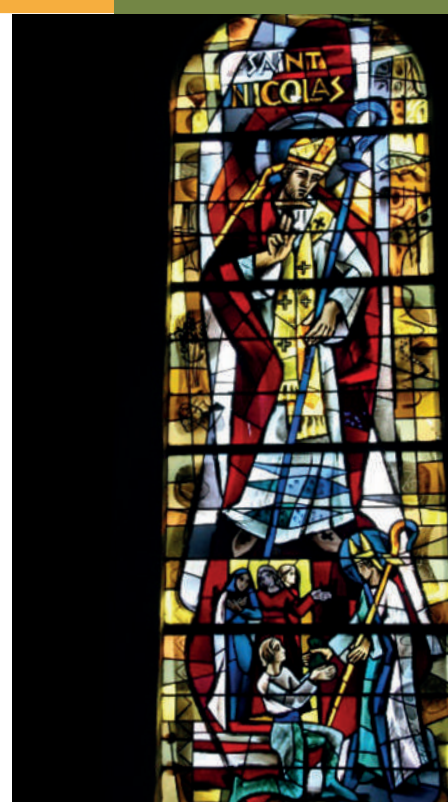
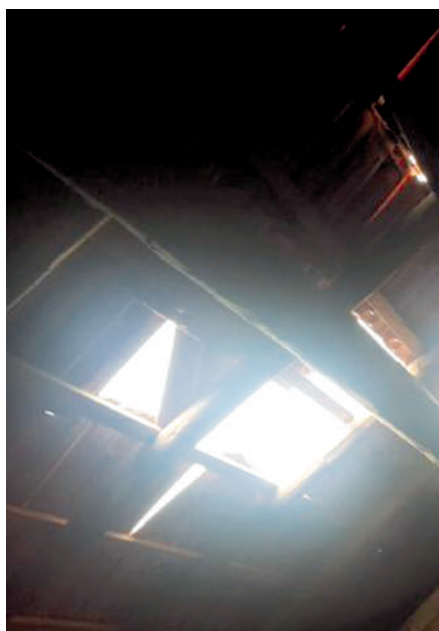
Inondation du carrefour le 21 août.

C'est notre église Saint-Barthélemy qui a eu la malchance de subir le plus de dégâts.

Une partie de la toiture s'est envolée ; par chance, un riverain a rapidement pu prévenir les secours : ce sont les pompiers de Volmunster qui sont intervenus en secours supplémentaire car les pompiers locaux étaient mobilisés essentiellement sur le secteur de Saint-Avold. Leur intervention très rapide a permis de limiter les dégâts, surtout que l'orgue se situe juste en dessous de la zone découverte par le vent et la pluie.

L'église du village

Le vitrail de Saint-Nicolas a été perforé en deux endroits par les grêlons. Une entreprise spécialisée est mandatée pour procéder aux réparations nécessaires.



PRINCIPAUX TRAVAUX COMMUNAUX 2021

NOTA

Pour information, l'ensemble des enrobés de la cour d'école va également être remplacé car il présente trop de fissures de vieillissement.

Qu'est-il prévu en 2022-2023 ??

La commission des travaux envisage de procéder à la réhabilitation de la voirie de la rue de l'Église en 2022-2023. En effet, cette rue fait l'objet de nombreuses dégradations et de trous dont les rustines mises en place ne suffisent plus à assurer une circulation correcte.

Le tracteur communal sera également remplacé car l'actuel, après 20 années de service et des pannes à répétition, il a bien besoin de prendre une retraite amplement méritée.





Les agents communaux Bernard LAUER (à gauche) et Adrien CONTRINO (à droite) avec le tracteur communal actuel.

CARRELAGES

Tilly

**SPÉCIALISTE BALNÉOTHERAPIE
MEUBLES DE SALLES DE BAINS
CHEMINÉES - POÊLES EN FAÏENCE
PISCINES**

*Depuis 1959,
une équipe de professionnels
à votre service !*

CARRELAGES - SANITAIRE

ZAC de Betting 57800 FREYMING - MERLEBACH

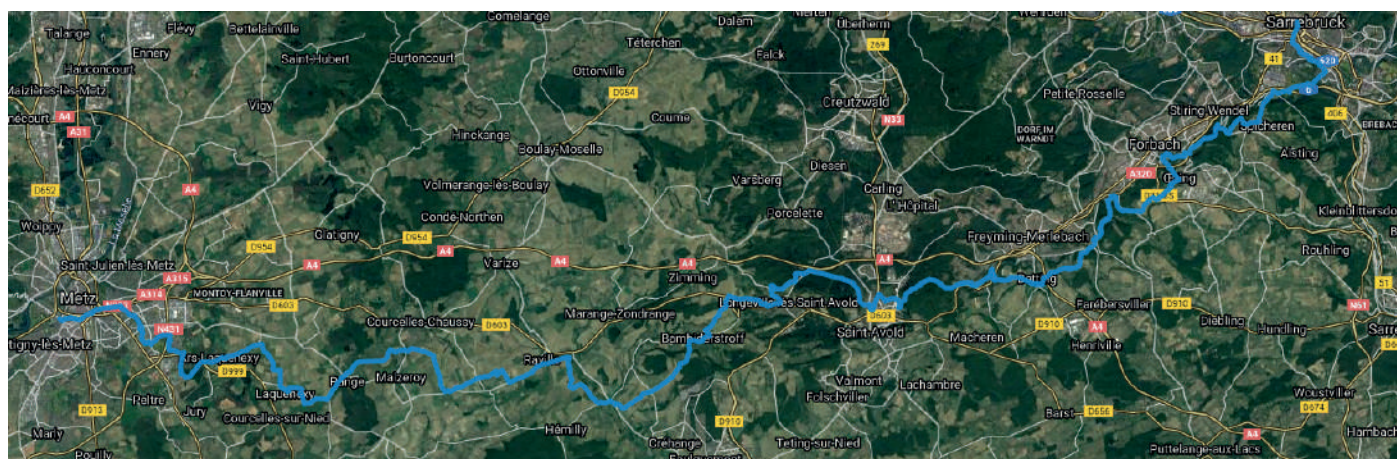
Tél. : 03 87 81 42 51



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle passe par notre village

En effet, il s'agit du GR5G qui va de Sarrebruck à Metz et qui fait 101 km.



Il emprunte le chemin venant de Béning, entre dans le village par la rue « chemin de Béning », puis par la rue de la Croix et traverse la rue Principale pour s'engager rue de la Libération, par la ferme de Betting et continue jusqu'à Hombourg-Haut.



À l'entrée de la rue de la Libération au niveau du banc, vous pouvez voir la coquille sur le mur et toutes les indications sur le panneau.



Malheureusement la coquille a disparu.

Un peu d'histoire

La sépulture de l'apôtre Saint-Jacques a été trouvée par l'ermite Pelayo en 813 dans un ancien cimetière, guidé par une étoile. L'évêque Teodemir y fait construire une chapelle.

En 834, Alphonse II, roi des Asturies, se met en route à partir d'Oviedo, traçant ainsi le premier chemin de pèlerinage vers Compostelle.

Le Chemin de Compostelle est orienté en Espagne d'est en ouest, suivant la Voie lactée, c'est pourquoi il est aussi nommé Le Chemin des Étoiles. D'après la légende, les disciples de Jacques auraient emmené sa dépouille en bateau en Galice au Cap Finisterre, le Finis Terrae, la fin de la Terre...

La première cathédrale fut consacrée en 899, mais détruite en 997. L'actuelle cathédrale de Santiago fut construite au XI^{ème} siècle.

Commence alors l'âge d'or des pèlerinages à Compostelle : une foule de dizaines (peut-être de centaines) de milliers de croyants empruntent le chemin chaque année : à cheval pour les plus fortunés, à pied pour les plus pauvres, aidés par le bâton (utilisé comme appui et parfois comme arme contre les bandits) et la calebasse pour transporter l'eau. Ces deux éléments sont devenus les symboles du pèlerin, comme la coquille que les marcheurs porteront avec fierté à leur retour comme preuve de leur périple...



À partir du XIV^{ème} siècle, les pèlerinages à Compostelle entament un sérieux déclin à cause principalement des épidémies de peste qui ravagent l'Europe.



Suite à des menaces, l'évêque de Santiago cache les reliques de Saint-Jacques mais il meurt sans avoir dit à personne l'emplacement.

Alors que Miguel Payá y Rico est évêque de Compostelle, des travaux sont réalisés dans la cathédrale de Saint-Jacques. Derrière l'autel principal, le 28 janvier 1879, les ouvriers percent une voûte et trouvent une urne avec des ossements humains. L'évêque pense immédiatement qu'il pourrait s'agir des reliques de Saint-Jacques cachées par son prédécesseur, et envoie ses restes à l'université de Compostelle pour les faire analyser. La conclusion (peut-être un peu partisane, mais c'est compréhensible...) c'est que, effectivement, il s'agit bien de ces reliques. Le pape Léon XIII dans sa lettre « Deus Omnipotens » annonce au monde chrétien cette redécouverte. C'est le point de départ du renouveau du pèlerinage.

Mais c'est pendant les dernières décennies du XX^{ème} siècle que le chemin va connaître un nouveau dynamisme. La déclaration du Chemin de Compostelle comme Patrimoine de l'humanité par l'UNESCO en 1993 parachève les conditions de cette renaissance.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le carnet du pèlerin

D'un point de vue historique, il s'agit d'une lettre de créance donnée au pèlerin du Moyen-Âge afin qu'il puisse passer sans encombre les nombreux contrôles qui jalonnaient à cette époque les routes jusqu'en Galice.

Autrefois, seulement délivrée par les autorités religieuses, elle se nommait, et se nomme toujours « La créanciale ».

Au siècle dernier, une association jacquaire l'a « remise au goût du jour » en la délivrant à nouveau, car les pèlerins étaient souvent confondus avec des vagabonds... (Elle fut créée en 1958 par la Société Française des Amis de Saint-Jacques-de-Compostelle). Elle est alors nommée Credencial.

Elle permet d'avoir accès aux hébergements réservés aux pèlerins et est nécessaire pour garder une trace chronologique de son pèlerinage grâce aux tampons.





**SPÉCIALISÉE
DANS LA VENTE,
LA RÉPARATION ET
LA LOCATION DE
MATÉRIEL DE BTP**

Du lundi au vendredi | 07h30–12h00, 13h30–17h30

info@vkloc.fr | 09 81 08 81 55 | www.vkloc.fr



**14 AGENCES
POMPES FUNÈBRES -
MARBRERIE
en lorraine
DISPONIBLE 24/24H**

03 83 55 55 55

www.pompes-funebres-roceclerc.fr

Ensilage 2021

Ce lundi 18 octobre un ballet bien organisé de tracteurs sillonne les rues du village. Ça monte rue de la Libération, après un tour dans les champs les voilà redescendre la remorque chargée rue de l'Église pour rejoindre les silos du Gaec Saint-Barthélémy.

Bien avant ce jour, il a fallu préparer l'organisation du chantier d'ensilage de manière à synchroniser toutes les opérations de récolte, de transport, de mise en silo, de tassement et surtout la préparation des bâches pour la fermeture du silo. La vitesse de fermeture et l'étanchéité de la couverture conditionnent la qualité de conservation de l'ensilage.

Une première coupe sur dix hectares pour le maïs tombé lors de la tempête du 21 août a été faite au préalable. Cette surface représente pour cet agriculteur approximativement 600 m² de produit impropre à la consommation du bétail qui sera vendu au Sydème pour servir à la méthanisation.

En règle générale il faut 8 heures pour couper 20 hectares. L'ensileuse, vue son coût élevé par rapport à son utilisation annuelle, est en location. Le prix de cette location est un mixe entre surface et temps passé pour la coupe.

L'important est donc de réduire au maximum ce temps de location. L'entraide entre les différents exploitants agricoles du village a toujours été un atout essentiel. Pour cette journée, ils se sont réunis autour de ce même objectif et ce sont 6 tracteurs qui tournent et accompagnent l'ensileuse de manière à éviter tout temps mort.

L'hiver, l'herbe est moins riche, moins abondante. Pendant cette période, l'alimentation du bétail est complétée par du fourrage. C'est pourquoi les éleveurs plantent du maïs pour le mettre en silo. En période hivernale, pour un bon équilibre alimentaire une ration représente 1/3 d'herbe d'ensilage riche en azoté et 2/3 de maïs riche en amidon donc en sucre.

La récolte cette année a été insuffisante après les pertes de la tempête. Il a fallu se tourner vers un agriculteur sur Tenteling pour faire l'appoint. Deux agriculteurs sont venus porter main forte et ce sont 9 tracteurs avec leurs remorques qui ont entamé la ronde vers Betting.



C'est Auguste GOFFART, en 1877, qui établit les techniques de cultures, de récolte et d'ensilage. Il a aussi imaginé et mis au point sa première ensileuse. Il faudra attendre les années 1960 pour que les premières ensileuses apparaissent. Les premières ensileuses tractées coupaient un rang de maïs. **Aujourd'hui ces machines sont autotractées et coupent entre 8 et 12 rangs de maïs, mais sur le marché il existe des machines qui coupent 20 même 24 rangs.**



REMONTÉE DE LA NAPPE DES GRÈS DU TRIAS

Un peu d'histoire

La nappe des Grès du Trias inférieur a été rabattue tout au long de l'exploitation charbonnière sur notre région. Le pompage des eaux d'exhaure, jusqu'à 90 millions de m³/an, a pris fin en 2006. Depuis, la nappe tend à retrouver progressivement son niveau naturel.

Les infrastructures et les immeubles, qui ont été installés sur les emprises foncières assainies par le rabattement de la nappe pendant plusieurs années, seront impactés par sa reconstitution, que le niveau du sol ait ou non évolué suite à des affaissements miniers.

L'État a repris les droits et obligations de Charbonnages de France à la dissolution de celui-ci, fin 2007.

En 2018, l'État transmet à la commune un PAC (Porter À Connaissance) qui précise qu'une partie importante de l'emprise communale va être impactée par la remontée de nappe.

Le 6 février 2020, la commune de Betting est partie en contentieux contre l'État concernant la prise en compte des moyens à mettre en œuvre pour protéger les infrastructures et les habitants de la commune des conséquences de cette remontée de nappe.

Le 11 juin 2020, le tribunal judiciaire de Sarreguemines confie à un expert indépendant différentes missions dont notamment celle de fournir tous les éléments techniques de nature à permettre à la juridiction de déterminer les responsabilités des uns et des autres. Cette mission se poursuit jusqu'en juin 2022.

Une première audience a eu lieu au tribunal judiciaire de Sarreguemines le 24 septembre 2021 qui :

Sursoit à statuer dans l'attente de la réunion du 8 octobre 2021 ;

Ordonne le renvoi de l'examen des demandes de la commune à une audience ultérieure.

Que s'est-il passé en 2021 ??

Un courrier de Mme Barbara POMPILI, ministre de la transition écologique, en date du 10 mars 2021, entérine l'engagement de l'État vis à vis des collectivités pour limiter la remontée de nappe et surtout pour maintenir cette remontée à -3 mètres dans l'ensemble des zones bâties en 2020, que ces zones soient affaissées par l'exploitation minière ou protégées historiquement par l'effet du rabattement des eaux d'exhaure. La ministre souhaite la mise en place d'une politique d'aménagement pour les constructions futures compatible avec les principes de la prévention et de la gestion des risques tant naturels que technologiques. La ministre indique également que cela peut être une opportunité de développement pour le territoire dans un contexte de valorisation de ces eaux pompées.

La mise en œuvre opérationnelle est confiée au préfet de région.

Une première réunion publique regroupant les communes concernées et les services de l'État impliqués a eu lieu le 8 octobre 2021 à Carling. Lors de cette réunion, les services de l'État nous ont présenté les modalités de mise en œuvre de l'engagement

de l'État qui, en première approche, se chiffre pour la création de forages de rabattement de nappe à 40 millions d'euros et leur coût d'exploitation à 4 millions d'euros/an à terme.

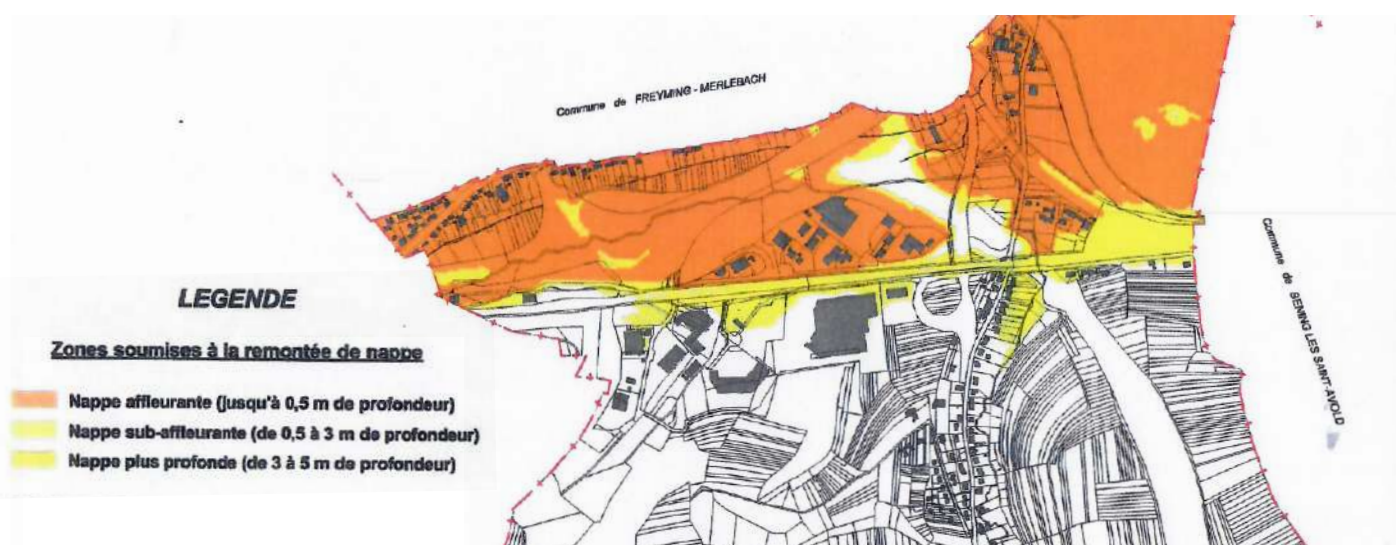
L'action menée en contentieux par vos élus a donc porté ses fruits.

Une prochaine réunion regroupant des agents de la DDT (Direction Départementale des Territoires) et vos représentants au Conseil municipal va pouvoir détailler les risques spécifiques à notre commune.

Un comité de suivi régional, chargé de surveiller l'application des décisions prises, va être mis en place prochainement au niveau du Bassin Houiller Lorrain. Nous aurons également un représentant au sein de cette instance.

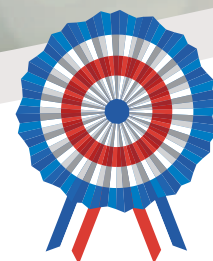
NOTA

Vous pouvez transmettre vos demandes particulières sur cette problématique en mairie à l'adresse suivante : mairie-betting@wanadoo.fr



Localisation des zones orange, jaune et verte de la cartographie de remontée de nappe sur la commune de Betting (scénario conservatoire).

ÉVÉNEMENTS ANNUELS



14 juillet 2021

La contrainte de la covid nous oblige à la prudence. C'est en comité restreint que la mémoire a été perpétuée en espérant le prochain 14 juillet plus festif.



11 novembre 2021

Aujourd'hui, la France reconnaissante fait cortège au cercueil d'Hubert GERMAIN jusqu'à la crypte du mémorial de la France combattante au Mont Valérien. Selon la volonté du général DE GAULLE, l'ultime compagnon de la Libération y reposera.



Piscine

C'est une équipe bettingeoise très motivée qui a pris part aux 10 heures de la solidarité édition 2021 organisées par la Communauté de communes au profit des Restos du Cœur.

17 900 mètres parcourus pour nos 14 participants. Merci à eux!



LES CRÉCELLEURS

Tradition retrouvée !

Cette année encore, les traditionnels crécelleurs ont sillonné le village le Vendredi et le Samedi Saint. Partagés en deux équipes, une dizaine d'enfants accompagnés d'adultes ont chanté les chants en patois trois fois par jour.



Matin

Moye Klock
Deckel ap,
de Kaffee kocht !

Matin

Metta Klock
Rose Stock,
klengelst net
doch rappelst
doch !

Soir

Naat Klock
De Peter saht zum
Jacob,
Ma hon ken Klock,
sech Naht klock !

Samedi soir

Letchmol
von dies Joar,
Komm die Geis
met rote Hoar
Hat gewächste Stivel
an Moye ech
Ochta Sonnta !





Le Groupe Vocal

J'espère que vous allez bien et que cette pandémie ne vous a pas trop affecté physiquement et surtout moralement.

Depuis début mars 2020, la covid 19 nous a contraint à suspendre les répétitions et annuler toutes les manifestations prévues pour 2020 et 2021.

Le virus circule toujours et il est dangereux pour nous et nos proches, il faut rester vigilant.

Pouvons-nous envisager de reprendre les répétitions dans de bonnes conditions ? La situation sanitaire dans notre pays n'est pas encore tout à fait stabilisée, elle ne le sera sûrement pas demain. Je pense qu'il faudra apprendre à vivre avec.

Au plus tard au mois de janvier, nous nous réunirons pour que chacun donne son avis sur une éventuelle reprise de nos répétitions, dans des conditions acceptables, pour la sécurité de nous tous, tout en respectant les mesures communales et gouvernementales en ce qui concerne le chant choral.

L'envie de chanter nous tenaille et se retrouver pour partager le chant choral, et autre, nous manque. Le chant choral est bénéfique pour la santé physique et mentale.

Les membres, le comité et le Président du Groupe Vocal de Betting, vous souhaitent, ainsi qu'à votre famille un joyeux Noël et une bonne et heureuse année 2022.

Prenez soin de vous,

Jean-Fred SCHUTTAK,

Président du Groupe Vocal de Betting.



Les gymnastes

La rentrée des gymnastes a repris le lundi 6 septembre pour la gym douce et la gym tonique et le jeudi 9 septembre pour les yogis et les adeptes de cardio-fitness. Anciens membres et nouveaux arrivants étaient ravis de pouvoir à nouveau s'adonner aux différentes activités proposées. Tous les bienfaits du sport : stretching, relaxation, concentration, coordination motrice, souplesse, maintien en forme... qui nous avaient tellement manqué l'an passé ont été d'autant plus appréciés. Et nous comptons actuellement 52 membres.

Le comité s'est réuni le 10 mai et le 15 juin. À partir du 20 mai, les cours ont repris au gymnase, à raison de 2 séances par semaine, dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Notre assemblée générale s'est tenue le 25 juin 2021 dans la petite salle du centre socioculturel de Betting.

Le bilan de nos activités ainsi que le bilan financier ont été approuvés à l'unanimité.

Un nouveau comité a été élu et se compose comme suit :

- **Présidente** > Eliane KRATZ,
- **Trésorière** > Carole COLETTI,
- **Secrétaire** > Mathilde GUILLAUME,
- **Assesseurs** > Evelyne ZENNER,
Fabienne CHORVALLI, Valérie SWAZINA, Josète BORDONNE,
- **Réviseur aux comptes** > Muriel KIEHL.

Nous regrettons l'absence de Georgette KALETA qui s'est généreusement impliquée durant de nombreuses années en tant que présidente ou trésorière permettant à notre association de perdurer.



Et Fabienne CHORVALLI nous quitte avec regret pour se rapprocher de ses enfants et découvrir de nouveaux horizons en Alsace. Nous les remercions toutes les deux pour leur investissement et disponibilité.

Comme à l'accoutumée, durant une semaine, tous les gymnastes ont revêtu une tenue rose en soutien à « Octobre Rose », un geste symbolique qui nous tient particulièrement à cœur cette année.

Rappel des horaires

■ **LUNDI** > 18h à 19h gym douce
19h à 20h gym tonique

■ **JEUDI** > 19h à 20h cardio-fitness
20h à 21h15 Hatha Yoga

Le cours de yoga affiche complet.
Les séances sont maintenues durant certains congés scolaires.

Pour tous renseignements s'adresser au **07 82 07 21 03** ou au **06 12 81 88 38**

Le comité et les gymnastes vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année.



La Société des Ouvriers et Mineurs



Toutes les manifestations et sorties pour 2020 ont été annulées à cause de la crise sanitaire, néanmoins la messe en l'honneur de Sainte-Barbe du 5 décembre a été célébrée.

Assemblée générale

En raison de la crise liée à l'épidémie du virus Covid 19 et du renforcement sanitaire, notre Assemblée générale prévue d'habitude au premier trimestre de chaque année a pu se faire en date du 7 septembre 2021.

Tous les membres présents furent accueillis par un chaleureux « Glück-Auf » particulièrement à Monsieur Pierre WEBER, président d'honneur et fidèle participant de longue date à nos manifestations.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le président demande d'avoir une pensée à nos membres décédés depuis la dernière assemblée générale. En 2019; Fernand CHAMPLON à l'âge de 79 ans, Marthe BRUN, la doyenne de notre association à l'âge de

92 ans et en 2021, André SCHEID à l'aube de ses 86 ans.

Notre société a été très active en 2019 avant que le virus du Covid 19 ne vienne perturber son bon fonctionnement en mars 2020. Cette crise sanitaire qui nous touche encore aujourd'hui est sans aucun doute, la pire des choses qui puisse nous arriver, une situation tout à fait inhabituelle et d'autant plus difficile à vivre et à comprendre.

Tout est changé et bouleversé, toutes les associations sont arrêtées, plus d'activités, plus de cérémonies, plus de manifestations. Mais ne perdons pas espoir, un jour viendra où tout ira de nouveau mieux, restons optimistes tout en respectant les conseils sanitaires.

Les élections du comité ont donné ce qui suit :

- **Président actif** > Gaston SCHNEIDER,
- **Vice-président** > Roger LEVICKI,
- **Secrétaire** > Joseph HAMAN,
- **Secrétaire adjoint** > Raymond PRATT,
- **Trésorier** > Léon FLAUSS,
- **Trésorier adjoint** > René CLAUDE,
- **Asseseurs** > Geneviève BEHRENS, Michel KUPPER, André DINTINGER, Bernard FLAUSSE, Antoine KRALJ, Hugues GUIDA, Richard SCHREINER et Bernard ZIELEZINSKI,
- **Présidents d'honneur** > Fernand LORENTZ, Pierre WEBER, André HILT et Roland RAUSCH.

La cotisation 2021 reste à 18 € par membre.

Le président clôture cette assemblée générale en remerciant toutes les personnes qui soutiennent et œuvrent toute l'année pour que ce soit une parfaite réussite, ainsi que les porte-drapeau ; André DINTINGER et Jean-Marie EHRLICH pour leur disponibilité.

Commémoration des victimes de la Mine

Le jeudi 30 septembre a eu lieu la traditionnelle cérémonie à Merlebach avec une messe en l'église et un dépôt de gerbes devant la stèle du puits Vouters. Notre société des mineurs avec drapeau était présente à cette manifestation avec plusieurs de nos membres.



Événement de fin d'année 2021

■ Festivités de Sainte Barbe

Le samedi **4 décembre à 18 h**, messe avec drapeau en l'église de Betting en l'honneur de notre sainte patronne.

Le dimanche **5 décembre à 12 h**, notre traditionnel banquet.

■ Sortie Marché de Noël à Metz

Une après-midi le vendredi **10 décembre 2021**.

Le Président et son comité espèrent vous revoir au plus vite toutes et tous en bonne santé.

Soyez vigilants et prenez bien soin de vous !
Meilleurs vœux pour la nouvelle année 2022 !

Glück-Auf,

Le président, Gaston SCHNEIDER.



LES ASSOCIATIONS

AS Betting

Depuis la crise sanitaire, nos activités sont au ralenti mais ne vous inquiétez pas, nous sommes toujours là. Nous travaillons sur de futures activités, manifestations... Vous serez les premiers au courant.

Nos amis footballeurs, du côté de Macheren, s'épanouissent et les résultats sont présents.

Nous vous rappelons que si vos bambins souhaitent découvrir ou perfectionner leur football, ils sont les bienvenus et seront encadrés par une équipe d'éducateurs formés. N'hésitez pas à contacter notre président au **06 88 98 93 96**.

Un peu de nostalgie, il y a 10 ans nous nous étions affiliés à la ligue Lorraine de football. Le temps passe et les souvenirs restent, en voici quelques-uns en images :



Noël approche à grand pas, nous vous souhaitons à toutes et à tous de merveilleuses fêtes de fin d'année. Profitez de vos proches et prenez soins d'eux et de vous.

JOYEUX NOËL,
Le comité.



Remise de prix des maisons fleuries

Première participation au concours des maisons fleuries de la Communauté de communes organisé par l'office de tourisme de Freyming Merlebach.

Le gagnant pour Betting est ?...

... Madame et Monsieur TAIBBI impasse de la source. Toutes nos félicitations !



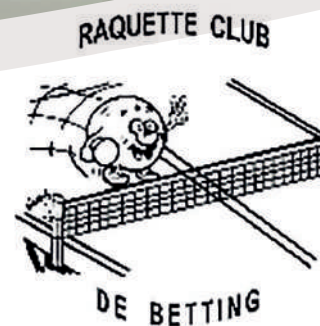
Les
Matériaux
Des projets pour la vie !

Zone Artisanale
57800 BETTING

Tél. : 03 87 00 45 30

- Des conseils de professionnels
- Des expositions permanentes
- Vos matériaux livrés
- Des gammes étendues
- Devis gratuits et personnalisés

Le Raquette Club de Betting



Chers amis Bettingeois,

Le Raquette Club de Betting a, après 26 années d'existence, connu sa première apparition télévisée le 11/10/2021 après une interview le 17/09. Malgré cela, l'année 2021 fut étrange et malheureusement ressemblante à la précédente.

Fin mai, nous nous sommes retrouvés pour organiser la reprise des entraînements qui eu lieu le 11/06/2021. Depuis, nous nous retrouvons à nouveau tous les vendredis à partir de 19h.

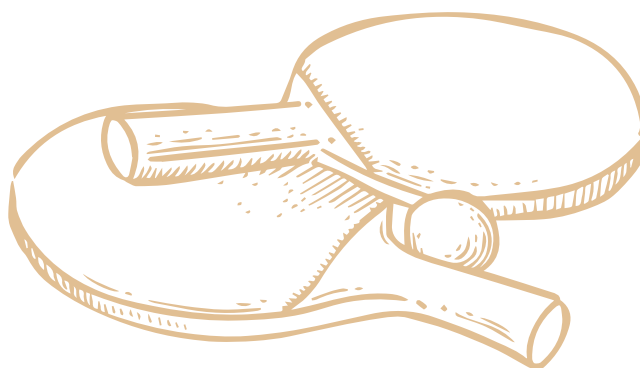
L'assemblée générale a eu lieu le mercredi 6 octobre au gymnase.

Les membres du comité sont :

- **Président** > Thierry MAYER,
- **Vice-président** > Marie CHAMPLON,
- **Secrétaire** > Thomas WILLMES,
- **Vice-secrétaire** > Francis CAYEN,
- **Trésorier** > Dominique COLETTI,
- **Vice-Trésorier** > Jean-Jacques PFORDT,
- **Réviseurs aux comptes** > Pierre CHAMPLON, Chantal MAYER,
- **Assesseurs** > Laurent BOURG, Fabio PAO, Laurent RICHARD, Philippe ZIELKE.

Nous avons décidé d'offrir la réinscription pour la saison 2021-2022. Nous sommes 26 membres et avons donc la chance de ne pas voir baisser l'effectif. Nous comptons sur vous pour notre prochain repas, même si la date n'est pas fixée. Nous espérons malgré tout pouvoir en organiser un au cours de l'année qui vient, car comme le chante Gilbert BÉCAUD « Faut faire avec ».

Le Raquette Club.



La fête des voisins



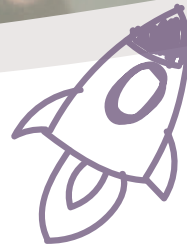
Cet été, l'impasse de la source était en effervescence pour sa traditionnelle fête des voisins. Une tradition bien ancrée maintenant. Les sourires et la bonne humeur étaient au rendez-vous.

SB
CONCEPTION

INFORMATIQUE - TELEPHONIE - ALARME
RESEAUX - SITES INTERNET - FORMATION

48A rue du Pont - 57980 DIEBLING
Tél. 03 87 28 35 46 - Fax 03 87 28 35 47
contact@sb-conception.fr - www.sb-conception.fr

L'école Maternelle



Une année sur le thème de la biodiversité

Cette année, le projet pédagogique de l'école maternelle était axé sur l'évolution de notre espace vert avec la mise en place de quelques aménagements en faveur de la biodiversité.



Une année « les mains dans la terre » pour comprendre la nature sauvage et ses besoins, permettre aux enfants d'agir pour la nature et les rapprocher du monde du vivant.

Ce projet fut possible suite à un projet réalisé en collaboration avec notre intervenante Karine Devot (association APICOOOL). Projet financé en grande partie par une subvention Grand Est, mais également par la municipalité et l'école.





En janvier

Première séance d'aménagement : plantations d'arbres fruitiers, d'une rangée de groseilliers et cassissiers et mise en place d'une zone de prairie sauvage (pour les sauterelles).

En avril

Réalisation d'une spirale de plantes aromatiques, d'une zone réservée aux lézards (totem) et fleurs sauvages, mise en place d'un composteur et d'un abri pour les hérissons.

En juin

À la découverte des insectes dans les différentes zones mises en place... Alors insecte ou pas insecte ?

Carnaval

Maternelle et primaire étaient au rendez-vous pour le traditionnel carnaval des écoles. Déguisés, maquillés, fiers d'exhiber leurs déguisements, ce fut un très beau défilé de costumes colorés et originaux qui a enchanté petits et grands.



L'école Primaire



Vive la rentrée !

Le soleil de ce petit matin de septembre aura presque fait oublier les protocoles sanitaires... C'est éblouissant mais masqués, que les 22 élèves de la classe de CP et CE1 ont repris le chemin de l'école élémentaire.

Leurs camarades de maternelle, au nombre de 24 cette année en moyenne et grande sections, se sont réjouis de retrouver copains et copines.





Visite au Château de Saint-Sixte

Même si la météo n'était pas au beau fixe, les élèves de l'école de Betting étaient impatients de quitter les locaux de l'école après des mois où toute sortie pédagogique avait été rendue impossible.

C'est donc à Freistroff que l'ensemble des élèves se sont rendus, afin de visiter le château Saint-Sixte, château datant du XII^{ème} siècle et reconstruit au XVI^{ème} siècle.

Sur place, la châtelaine a organisé une traditionnelle visite, mais aussi une chasse au trésor dans les locaux du château, un ateliers jeux traditionnels en bois, et même, pour un peu de modernité, un mini golf.



Nettoyons la nature !

L'école élémentaire a participé à l'opération « Nettoyons la Nature », organisée par les centres Leclerc.

Équipés de chasubles, de gants et de sacs poubelles, les élèves ont pu partir à la chasse aux déchets aux abords de l'école et au city stade du village.

Ce geste citoyen a permis d'amorcer un travail sur la réduction des déchets, sur l'importance du tri sélectif et sur le recyclage.



Ils sont nés

Maxime, née le 17 décembre 2020,
fille de Caroline MULLER
et de Emmanuel SAVALDORI
domiciliés 30 rue Principale.

Mya, née le 03 février 2021,
fille de Sarah KETTOUCHE
domiciliée 34 rue Principale
et de Rayane LOMBARDO
domicilié à Freyming-Merlebach.

Evan, né le 26 mars 2021,
fils de Kenza BATOUUCHE
et de Kévin BRUMONT
domiciliés 88 A route de Betting.

Enes, né le 30 avril 2021,
fils de Eren GÜL et de Sedat ÖZDEMİR
domiciliés 13 rue du Moulin-Zone Artisanale.

Nathanaël, né le 27 juillet 2021,
fils de Emilia FRACCHIOCCA
et de Julien BOUHT
domiciliés 3 impasse de la Source.

Emilie, née le 28 juillet 2021,
fille de Sarah DORY
et de Jean-François THEBAULT
domiciliés 16 A rue Principale.

Romain, né le 03 octobre 2021,
fils de Manon HUPPERT
et de Romuald CIBOTARU
domiciliés 8 B rue de l'Église.

Johann, né le 19 novembre 2021,
fils de Laurène DOS SANTOS
et de Joris PINK
domiciliés 90 rue Principale.

Noé, né le 20 novembre 2021,
fils de Léa GALAN
et de Frédéric EICHSTÄDT
domiciliés 2 impasse de la Source.



Ils nous ont quittés

Madame HESSE Alice, née HENRION,
domiciliée 75 rue Principale,
est décédée le 26 janvier 2021,
à l'âge de 90 ans.

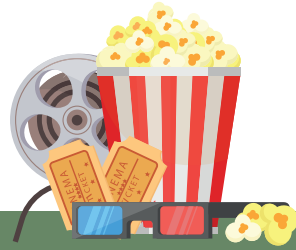
Madame OLIVEIRA CARVALHO Maria,
née DUARTE DAS NEVES,
domiciliée 2 rue de la Croix,
est décédée le 20 février 2021,
à l'âge de 78 ans.

Monsieur SCHEID André,
domicilié 4 ferme de Betting,
est décédé le 21 mars 2021,
à l'âge de 85 ans.

Monsieur KUKOVIC Jean,
domicilié 11 rue de Toul,
est décédé le 25 août 2021,
à l'âge de 85 ans.

Monsieur BRUN Dominique,
domicilié 4 rue de l'Église,
est décédé le 09 octobre 2021,
à l'âge de 62 ans.

Monsieur AUG Jean Marie,
domicilié 24 route Nationale,
est décédé le 23 octobre 2021,
à l'âge de 83 ans.



Deux places de cinéma offertes
au premier qui aura identifié ce lieu !

La réponse est à déposer en mairie
sous enveloppe.

BONNE CHANCE !



Le gagnant de l'an dernier est Haensel Medhi !

Hypermarché



Freyming - Merlebach

4, rue des Genêts
ZAC de Betting

www.e-leclerc.com/freyming



**Ouvert du lundi au samedi
de 8h30 à 20h30**